



ÉTUDES

L'emploi
agricole
dans
les pays
de la

CEE

Tome II:
Evolution
et perspectives

série
politique
sociale

8

BRUXELLES

1964

COMMUNAUTE
ECONOMIQUE EUROPEENNE

EUROPÄISCHE
WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT

COMUNITÀ
ECONOMICA EUROPEA

EUROPESE
ECONOMISCHE GEMEENSCHAP

**L'emploi
agricole
dans les pays
de la C E E**

**Tome II :
Evolution
et perspectives**

SOMMAIRE

	Pages
EVOLUTION DE L'EMPLOI AGRICOLE	5
I. Le recul de l'emploi agricole : analyse statistique	5
1. Observations d'ensemble	5
2. Belgique	8
3. Allemagne (RF)	12
4. France	17
5. Italie	20
6. Luxembourg	23
7. Pays-Bas	24
8. Conclusions générales	29
II. Les facteurs du recul de l'emploi agricole	29
1. Observations d'ensemble	29
2. L'évolution de la place de l'agriculture dans l'économie	30
3. L'effort de rationalisation en agriculture	32
4. L'infériorité des revenus et des conditions de vie en agriculture	34
5. L'expansion de l'emploi hors de l'agriculture	38
III. Conséquences du recul de l'emploi sur la population et l'économie agricoles	39
1. Conséquences démographiques	39
2. Conséquences économiques	42
IV. Les migrations géographiques de travailleurs agricoles	44
1. Les migrations d'exploitants	44
2. Les migrations de salariés	45
PERSPECTIVES DE L'EMPLOI AGRICOLE	48

EVOLUTION DE L'EMPLOI AGRICOLE

1. Depuis le début de l'ère industrielle, l'emploi agricole n'a pas cessé de perdre de son importance relative, et il a même commencé, à une date plus récente, de diminuer en termes absolus. Ce recul est loin d'être parvenu à son terme, et il se poursuit de nos jours, à une cadence rapide, dans l'ensemble de la Communauté. De 1954 à 1962, les effectifs occupés dans l'agriculture des six pays se sont réduits, en effet, de 17,3 à 13,6 millions, soit de plus d'un cinquième, tandis que leur part dans le total des effectifs occupés tombait de 26,5 à 18,8%. Il s'agit là de l'un des aspects les plus importants de l'évolution récente de l'emploi dans les Etats membres.

2. Un phénomène d'une pareille ampleur mérite une analyse approfondie, qui mette en lumière la mesure dans laquelle les différentes catégories dont se compose la population active agricole ont participé au mouvement général de régression de l'emploi, son degré d'intensité selon la dimension des exploitations et les formes revêtues par l'abandon des activités agricoles. Cette investigation portant sur les modalités du recul de l'emploi agricole aidera à mieux discerner ses causes et à en mieux faire apparaître les conséquences sur le plan économique et social.

I. LE RECU DE L'EMPLOI AGRICOLE : ANALYSE STATISTIQUE

1. OBSERVATIONS D'ENSEMBLE

3. Le tableau ci-dessous permet de prendre une vue d'ensemble par pays du recul des effectifs occupés dans l'agriculture entre 1954 et 1962. Le choix de 1954 comme point de départ a été dicté par le fait que c'est la première année à dater de laquelle on dispose de séries à peu près

continues pour l'ensemble des Etats membres, et de données présentant un degré de comparabilité suffisant. Il convient de rappeler cependant que, pour les Pays-Bas, les chiffres ne représentent pas des personnes, mais des années pleines de travail. L'observation vaut aussi partiellement pour l'Allemagne, où l'emploi salarié fait l'objet d'une évaluation en hommes-année.

TABLEAU n° 1
COMMUNAUTE : Emploi agricole en 1954 et 1962, par pays

Pays	1954	1962	Différence		Emploi agricole en % de l'emploi total	
	en milliers		en %		1954	1962
Belgique	322	240	- 82	- 25,5	(9,7)	(6,9)
Allemagne (RF)	4 400	3 378	- 1 022	- 23,2	(19,7)	(13,5)
France	5 195	3 888	- 1 307	- 25,2	(28,0)	(21,0)
Italie	6 843	5 474	- 1 369	- 20,0	(39,9)	(28,5)
Luxembourg	32 ⁽¹⁾	22	(14,9)
Pays-Bas	498	415 ⁽²⁾	- 83	- 16,7	(12,8)	(9,5)
Communauté	17 290	13 417	- 3 873	- 22,4	(26,5)	(18,9)

Sources : Voir première partie, tableau n° 1.

(¹) Chiffre sujet à révision.

(²) Estimation de la Commission.

On voit que le recul a été général, et très marqué dans tous les pays. Il a été un peu moins prononcé toutefois, semble-t-il, en Italie et aux Pays-Bas que dans le reste de la Communauté. Mais il ne convient pas de tirer des conclusions trop catégoriques de la comparaison des chiffres, car certaines des différences observées peuvent tenir à des particularités statistiques propres à certains pays, et que l'on examinera ultérieurement.

En revanche, le fait que les chiffres ci-dessus se réfèrent au secteur primaire dans son en-

semble, et non à l'agriculture proprement dite, ne modifie en rien les conclusions que l'on peut en tirer, les effectifs occupés dans la pêche, la chasse et les forêts n'intervenant dans le total que pour une part minime (1).

4. Le recul des effectifs occupés dans le secteur agricole a porté aussi bien sur la main-d'œuvre familiale que sur la main-d'œuvre salariée. Les effectifs salariés, cependant, ont dans l'ensemble reculé un peu moins fortement : 20,3 au lieu de 23,0%.

TABLEAU n° 2
COMMUNAUTE : Emploi agricole, non salarié et salarié,
par pays en 1954 et 1962

Pays	1954	1962	Différence	
	en milliers		en %	
<i>1. Emploi non salarié</i>				
Belgique	288	214	- 74	- 25,7
Allemagne (RF)	3 615	2 921	- 694	- 19,2
France	3 989	3 020	- 969	- 24,3
Italie	5 015	3 761	- 1 254	- 25,0
Luxembourg	30	21
Pays-Bas	374	310	64	- 17,1
Communauté	13 311	10 247	- 3 064	- 23,0
<i>2. Emploi salarié</i>				
Belgique	34	26	- 8	- 23,5
Allemagne (RF)	785	457	- 328	- 41,8
France	1 206	868	- 338	- 28,0
Italie	1 828	1 713	- 115	- 6,3
Luxembourg	2	1
Pays-Bas	124	105	- 19	- 15,3
Communauté	3 979	3 170	- 809	- 20,3

Sources : Voir tableau n° 1.

Le recul de l'emploi non salarié a été, semble-t-il, à peu près du même ordre d'importance dans tous les pays, un peu moins marqué seulement en Allemagne et aux Pays-Bas qu'ailleurs. Celui de l'emploi salarié, en revanche, a été diversement prononcé: très accentué en France et surtout en Allemagne, mais peu sensible en Italie.

5. Si l'on pousse l'analyse plus avant, on s'aperçoit qu'au sein de la main-d'œuvre non

salariée, l'effectif des exploitants et celui des aides familiaux ont évolué à des rythmes souvent fort différents, et surtout que l'évolution de la main-d'œuvre masculine et celle de la main-d'œuvre féminine, nullement parallèles, ont même parfois complètement divergé.

En règle générale, c'est parmi les aides familiaux et salariés masculins que la propension à

(1) Voir première partie, point 1.

abandonner les activités agricoles paraît avoir été la plus marquée. Les effectifs féminins ont montré, au contraire, sauf en Allemagne et en France, une plus grande stabilité. En Italie, même, on a pu observer une nette tendance à l'accroissement de la participation des femmes aux travaux des exploitations; il s'agit là d'un phénomène de substitution qui a, en partie, balancé la réduction massive de la main-d'œuvre masculine.

6. La diminution, partout importante, du nombre des exploitants ne signifie pas qu'aient disparu autant d'exploitations, par abandon ou absorption au sein d'unités de production plus vastes. La migration des exploitants de l'agriculture vers d'autres secteurs professionnels ne se traduit pas toujours, en effet, par une rupture complète avec l'ancienne activité, et il est fréquent qu'une exploitation qui a cessé d'être, pour son chef, le siège de l'activité principale demeure un centre d'activité secondaire. Il en est de même dans le cas où l'exploitation est reprise, lors d'une succession, par un membre de la famille ayant déjà pris un emploi hors de l'agriculture, et qui conserve néanmoins l'exploitation à titre de source de revenu accessoire. La fréquence de ces situations intermédiaires parmi les titulaires d'exploitations agricoles doit conduire à faire preuve de prudence dans l'exploitation des données brutes.

7. Si l'abandon des exploitations par leurs chefs revêt rarement la forme simple d'une mutation totale d'activité, il en est de même, dans une certaine mesure, pour les autres catégories de travailleurs agricoles : aides familiaux et salariés. Les fils et filles d'exploitants qui prennent des emplois hors de l'agriculture continuent parfois de prêter plus ou moins régulièrement leur concours aux travaux de l'exploitation familiale, et c'est même généralement le cas lorsqu'ils y ont conservé leur résidence. Quant aux salariés, leur passage à d'autres activités n'est pas toujours non plus total et sans retour. Certains d'entre eux, en effet, persistent à participer, même régulièrement, à des travaux agricoles.

8. Les observations qui précèdent permettent de mieux comprendre pourquoi la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine ont parfois évolué différemment. Dans le cas très fréquent où un exploitant prend un emploi hors de l'agriculture sans pour autant abandonner sa terre, c'est l'épouse, restée sur l'exploitation, qui assure la continuité des travaux, et son activité d'aide familiale, au lieu de diminuer, tend au contraire à augmenter. Si l'on considère, d'autre part, que les débouchés qui s'offrent hors de l'agriculture ne sont pas généralement aussi larges pour les femmes que pour les hommes, on comprend qu'elles ne participent pas toujours, et en tout cas généralement pas

au même degré, au mouvement de recul de la main-d'œuvre agricole. En Italie, on a même assisté, au cours des dernières années, à un phénomène de substitution partielle des femmes aux hommes dans les travaux agricoles, et on a pu observer cette substitution jusque dans le travail salarié.

9. Trois observations doivent être encore présentées avant d'aborder l'étude par pays.

La première est que les données numériques dont on dispose pour apprécier l'évolution de l'emploi agricole sont en général des statistiques d'effectifs occupés, qui ne renseignent pas sur leur degré d'utilisation. Or, le degré d'emploi de la main-d'œuvre demeurée dans l'agriculture ne peut pas ne pas être influencé par le recul des effectifs, et il n'est pas exclu que pour certains travailleurs, et notamment pour les aides familiaux féminins, l'évolution se produise parfois dans le sens d'un accroissement plus ou moins sensible de leur prestation annuelle de travail, la nécessité pouvant se présenter de compenser partiellement la réduction de la quantité de main-d'œuvre disponible pour les travaux de l'exploitation par un degré d'activité plus élevé. Le problème doit être tenu présent à l'esprit, même si les éléments nécessaires pour le résoudre font défaut, au moins à première vue.

La seconde observation concerne le rapport entre le recul de la main-d'œuvre agricole et le passage de travailleurs de l'agriculture aux autres secteurs d'activité. Ces deux phénomènes sont étroitement liés, puisque le second détermine le premier : directement, mais aussi indirectement, en altérant la structure démographique de la population agricole et en affaiblissant ainsi son rythme de renouvellement. Il en résulte que la migration professionnelle de l'agriculture vers les autres branches de l'économie peut être supérieure ou inférieure à la réduction observée des effectifs occupés dans l'agriculture selon que le remplacement de la population active agricole par le jeu du mouvement naturel est excédentaire ou déficitaire. Par ailleurs, il arrive qu'on observe une réduction ou même une cessation complète d'activité de la part d'aides familiales qui demeurent néanmoins sur l'exploitation, tandis que celles qui quittent la terre à la suite de leur chef de ménage n'embrassent pas toujours une activité professionnelle hors du secteur agricole. Pour ces deux raisons, la diminution des effectifs occupés dans l'agriculture ne s'identifie pas à la migration professionnelle hors de l'agriculture, et l'on ne devrait pas confondre ces deux phénomènes, comme on le fait parfois, dans la même expression numérique. En pratique, toutefois, cette confusion est difficile à éviter, car il faudrait, pour être à même de les distinguer, des statistiques bien plus précises

que celles dont on dispose ordinairement. Il ne semble pas cependant, surtout si l'on prend soin de distinguer le cas des travailleurs masculins de celui des travailleurs féminins, qu'elle soit de nature à fausser gravement la vue d'ensemble des problèmes.

La troisième remarque, corollaire de la précédente, concerne précisément la distinction qu'il y a lieu de faire entre les observations relatives à la main-d'œuvre masculine et à la main-d'œuvre féminine. Il est évident, en effet, que les chiffres n'ont pas la même signification selon qu'il s'agit de travailleurs de l'un ou l'autre sexe. Les hommes occupés en permanence dans l'agriculture le sont dans leur grande majorité à temps complet et, lorsqu'ils abandonnent ce secteur pour prendre un emploi dans un autre, c'est généralement aussi pour y travailler à plein temps et ne conserver dans l'agriculture, le cas échéant, qu'une activité tout à fait accessoire. Dans ces conditions, la réduction de la main-d'œuvre permanente masculine a un effet de retranchement très élevé en termes d'années-travail. Les femmes, au contraire, et singulièrement les aides familiales, sont beaucoup plus rarement occupées à plein temps aux travaux de l'exploitation, de sorte que leur éventuel départ entraîne une perte proportionnellement beaucoup moins sensible du potentiel de main-d'œuvre total. Et encore est-il fréquent que des travailleurs féminins cessent

d'être comptés dans la population active agricole sans cesser de vivre et de travailler sur l'exploitation, mais seulement parce que la fraction de temps qu'elles y consacrent s'est réduite au point de tomber au dessous de la norme statistique minimale. En d'autres termes, alors que la diminution de la main-d'œuvre permanente masculine reflète - si l'on fait abstraction du mouvement naturel - la cessation complète ou quasi complète d'activité d'un nombre correspondant de travailleurs à plein temps, celle de la main-d'œuvre permanente féminine peut refléter, dans bien des cas, une simple contraction de la prestation de travail des femmes et, dans la mesure où elle traduit l'abandon total de la profession par certaines d'entre elles, il s'agit la plupart du temps de femmes qui n'étaient pas pleinement occupées.

2. BELGIQUE

10. D'après les estimations annuelles auxquelles procède le ministère de l'emploi et du travail, l'emploi agricole en Belgique aurait, entre 1954 et 1962, régressé de 322 000 à 240 000, soit de plus de 25 %. Le recul a été à peu près de la même importance pour l'emploi non salarié et l'emploi salarié, mais il a été nettement plus marqué pour l'emploi masculin (- 27 %) que pour l'emploi féminin (- 17 %).

TABLEAU n° 3

BELGIQUE : Emploi agricole non salarié et salarié, par sexe
(1954 et 1962)

Catégorie	1954	1962	Différence	
			en milliers	en %
Emploi non salarié	287,6	214,0	- 73,6	- 25,6
dont hommes	228,9	165,0	- 63,9	- 27,9
femmes	58,7	49,0	- 9,7	- 16,5
Emploi salarié	34,1	25,8	- 8,3	- 24,3
dont hommes	31,8	24,0	- 7,8	- 24,5
femmes	2,3	1,8	- 0,5	..
Total	321,7	239,8	- 81,9	- 25,5
dont hommes	260,7	189,0	- 71,7	- 27,5
femmes	61,0	50,8	- 10,2	- 16,7

Source : Estimations annuelles du ministère de l'emploi et du travail agriculture, horticulture, forêts, pêche.

Le taux de régression de l'emploi agricole en Belgique au cours de la période est, avec celui de la France, le plus fort qui ait été observé dans la Communauté. C'est là un phénomène

d'autant plus remarquable que le pourcentage initial de la main-d'œuvre occupée dans l'agriculture était, en Belgique, le plus bas des six pays : 9,7 %. Il n'était plus que de 6,9 % en 1962.

11. Les estimations du ministère de l'emploi et du travail, cependant, sous-évaluent nettement le volume de la main-d'œuvre agricole, aussi bien au point de départ qu'au point d'arrivée, et très certainement aussi l'ampleur du mouvement de recul. Cette sous-évaluation porte principalement sur la catégorie des aidants, et notamment celle des aidants féminins. On ne peut donc se dispenser de faire intervenir dans l'analyse les données tirées des recensements généraux de l'agriculture de 1950 et 1959, et celles des recensements annuels postérieurs à 1959.

12. De fait, la comparaison des recensements agricoles de 1950 et de 1959 fait ressortir, entre les deux dates, une diminution d'effectifs beaucoup plus considérable : la main-d'œuvre occupée en permanence dans l'agriculture qui était de 615 500 en 1950 n'était plus que de 394 700 en 1959, soit un recul de 220 800 unités et, en expression relative, de 35,9 %. Le taux annuel de diminution de l'emploi agricole selon la définition des recensements généraux de l'agriculture ressort ainsi, depuis 1950, à environ 5 %, alors qu'il n'a été que de 3,5 % si l'on se réfère aux estimations du ministère de l'emploi et du travail. Ce dernier taux est lui-même supérieur au taux de décroissance du nombre des exploitations occupant de la main-d'œuvre permanente, passé de 246 100 en 1950 à 190 600 en 1959, soit une diminution moyenne d'un peu moins de 3 % l'an. Ces trois taux ne sont nullement inconciliables, au contraire : leur rapprochement indique seulement que le recul du nombre des exploitations occupant de la main-d'œuvre permanente a été accompagné d'un recul plus que proportionnel des effectifs occupés, phénomène dont les recensements agricoles rendent mieux

compte que les estimations du ministère de l'emploi et du travail, qui saisissent la totalité des exploitants, mais laissent de côté une importante fraction de la main-d'œuvre auxiliaire familiale.

13. Entre 1950 et 1959, le nombre d'exploitations agricoles occupant de la main-d'œuvre permanente a donc diminué de 55 600 unités, et la main-d'œuvre occupée en permanence sur ces exploitations, de quatre fois environ ce chiffre. Il est clair que ces deux mouvements ne sont liés l'un à l'autre qu'en partie, et que l'on a assisté à deux phénomènes simultanés : la disparition d'un certain nombre d'unités de main-d'œuvre sur les 55 600 exploitations qui ont cessé d'en occuper (ou, plus rarement, ayant cessé d'exister en tant qu'exploitations indépendantes), et la compression des effectifs de travailleurs permanents sur les 190 600 exploitations qui ont continué à en occuper.

Le second phénomène a joué seul au-dessus de 10 ha, puisque le nombre des exploitations d'une superficie de 10 ha et plus a augmenté de 3 900 unités (soit 8,5 %) entre les deux recensements, par absorption d'exploitations plus petites, alors que la main-d'œuvre occupée en permanence sur ces mêmes exploitations diminuait de 29 400 (soit de 17,5 %). Ces chiffres traduisent nettement une tendance générale à l'économie de main-d'œuvre sur les exploitations de moyenne et de grande dimension, tendance confirmée par la forte diminution du nombre des entreprises occupant quatre travailleurs et davantage, et la forte hausse de celles qui en occupent moins de trois.

TABLEAU n° 4

BELGIQUE : Exploitations agricoles occupant de la main-d'œuvre permanente, et main-d'œuvre permanente occupée (1950 et 1959)

	1950	1959	Différence	
			en milliers	en %
Nombre d'exploitations	246,1	190,6	- 55,6	- 22,6
Nombre de personnes occupées	615,5	394,7	- 220,7	- 35,9

Source : Recensements généraux de l'agriculture de 1950 et 1959 : agriculture et horticulture seulement.

Au bas de l'échelle des superficies (au-dessous de 10 ha), au contraire, le nombre des exploitants et celui des emplois permanents ont également diminué. Mais la diminution de l'emploi (192 300, soit 42,9 %) a été largement plus que proportionnelle à celle des entreprises (59 400, soit 29,6 %), ce qui indique que l'on a assisté à la disparition de tout emploi permanent sur un certain nombre d'exploitations, mais aussi -

et sur un nombre d'exploitations certainement plus important - à une simple réduction d'effectifs. Le premier phénomène a surtout joué au-dessous de 3 ha où un grand nombre d'exploitations qui n'occupaient plus déjà, en 1950, qu'un travailleur permanent, ou plus rarement deux, ont cessé définitivement d'en occuper. Le second phénomène semble avoir été prépondérant, au contraire, au-dessus de 3 ha.

Surface	Variations enregistrées entre 1950 et 1959			
	dans le nombre des exploitations à emploi permanent		dans les effectifs occupés en permanence	
	en milliers	en %	en milliers	en %
moins de 3 ha	- 37,5	- 39,9	- 86,3	- 50,4
de 3 à 5 ha	- 15,5	- 31,4	- 55,0	- 47,2
de 5 à 10 ha	- 6,4	- 11,1	- 50,0	- 31,3
de 10 à 20 ha	+ 2,9	+ 9,1	- 16,9	- 15,8
de 20 à 30 ha	+ 0,5	+ 6,9	- 5,7	- 18,7
de 30 à 50 ha	+ 0,3	+ 8,7	- 3,2	- 16,8
de 50 à 100 ha	+ 0,1	+ 5,1	- 2,6	- 24,3
plus de 100 ha	- 0,0	- 0,3	- 0,9	- 32,8
	- 55,6	- 22,6	- 221,3	- 35,9

14. Il s'est donc produit, entre 1950 et 1959, une contraction de l'emploi permanent sur un très grand nombre d'exploitations appartenant à toutes les classes de superficie, et cette contraction a été jusqu'à entraîner l'élimination de quelque 55 000 petites entreprises qui n'occupaient déjà plus qu'un ou, au maximum, deux travailleurs, en tant qu'exploitations à emploi permanent. Que sont devenues ces exploitations ? Les unes ont purement et simplement disparu, absorbées au sein d'unités de production plus vastes⁽¹⁾, et de ce fait, on a vu que le nombre des exploitations de plus de 10 ha avait sensiblement augmenté. Mais plus souvent, sans doute, les exploitations en question se sont, sans disparaître, transformées en exploitations d'appoint. Cela se produit très fréquemment lorsque le titulaire d'une petite entreprise meurt ou se retire de la vie active, et transmet son exploitation à un membre de sa famille qui ne travaille pas ou ne travaille plus dans l'agriculture. Enfin, certaines exploitations

(1) Ou destinées à des fins non agricoles.

qui constituaient déjà, en 1950, des exploitations d'appoint, dans ce sens que leurs titulaires n'y travaillaient déjà plus à titre principal - mais seulement des membres de leurs familles comme aides familiaux - ont cessé même de réclamer de ceux-ci un travail permanent.

15. La contraction de l'emploi sur l'ensemble des entreprises est rendue évidente par les chiffres suivants, qui expriment le nombre moyen de travailleurs permanents par exploitation, selon les classes de grandeur, en 1950 et en 1959 :

Cette contraction a donc été d'autant plus forte que l'on s'élève dans la hiérarchie des superficies, et c'est là un fait normal puisque les exploitations moyennes et grandes qui disposaient au départ de trois travailleurs permanents ou davantage étaient en état de supporter de plus larges compressions de personnel que les petites qui n'en comptaient en moyenne que deux.

Surface	Nombre de travailleurs permanents pour 100 exploitations		
	1950	1959	Différence
moins de 3 ha	182	150	- 32
de 3 à 5 ha	237	182	- 55
de 5 à 10 ha	280	216	- 64
de 10 à 20 ha	332	256	- 76
de 20 à 30 ha	395	300	- 95
de 30 à 50 ha	464	345	- 119
de 50 à 100 ha	604	433	- 171
plus de 100 ha	898	603	- 295
Moyenne	250	207	- 43

TABLEAU n° 5

*BELGIQUE : Emploi agricole permanent par situation dans la profession
(1950 et 1959)*

Catégorie	1950	1959	Différence	
	en milliers		en %	
Chefs d'exploitation	212,4	172,4	- 40,0	- 18,9
dont hommes	..	153,3
femmes	..	19,1
Aides familiaux	374,5	205,4	- 169,1	- 45,1
dont hommes	..	55,9
femmes	..	149,5
Salariés	28,5	17,0	- 11,8	- 40,6
dont hommes	24,7	15,8	- 8,9	- 36,1
femmes	3,8	1,2	- 2,7	- 69,6
Total	615,5	394,7	- 220,7	- 35,9
dont hommes	326,9	225,0	- 101,9	- 31,2
femmes	288,6	169,8	- 118,8	- 41,2

Source : Recensements généraux de l'agriculture de 1950 et de 1959 : agriculture et horticulture.

Ainsi, achèvent de se préciser les caractères généraux de l'évolution de l'emploi permanent sur les exploitations agricoles au cours de la période récente : forte compression des effectifs sur les moyennes et grandes exploitations, et compression plus faible sur les petites, dont, en revanche, un grand nombre ont disparu en tant qu'exploitations à emploi permanent.

16. Les données qui précèdent doivent être rapprochées de celles qui expriment l'évolution de l'emploi permanent selon le statut professionnel. La comparaison des chiffres de 1950 et de 1959 montre, en effet, que c'est sur la catégorie des aides familiaux qu'a porté l'essentiel de la réduction d'effectifs observée entre les deux dates.

Le nombre des aides familiaux, en effet, a fléchi de 374 500 en 1950 à 205 400 en 1959, soit une baisse de quelque 45%. Dans le même temps, le nombre des chefs d'exploitation diminuait de 19% seulement, passant de 212 400 à 172 400, et celui des salariés de 41%, passant de 28 500 à 17 000.

Pour chacune des trois catégories socio-économiques, l'évolution a été naturellement très différente selon les classes de grandeur. En ce qui concerne les exploitants, leur nombre n'a diminué que sur les superficies de moins de 10 ha : de 30% environ au-dessous de 5 ha, et de 11% entre 5 et 10 ha, alors qu'il augmentait de

7 à 8%, au contraire, dans les catégories comprises entre 10 et 50 ha, et de 3,5% entre 50 et 100 ha. En ce qui concerne les aides familiaux, par contre, la diminution a été générale, bien que progressivement moins marquée en s'élevant dans l'échelle des superficies : des deux tiers au-dessous de 3 ha, elle a été d'un peu plus de 40% entre 3 et 10 ha, et de 20 à 25% seulement entre 10 et 100 ha, pour dépasser à nouveau 40% au-dessus de 100 ha. Quant aux salariés, enfin, leur nombre a diminué dans des proportions de l'ordre de 50 à 55% sur les moyennes entreprises, et de l'ordre de 35% sur les grandes, mais il a, en revanche, augmenté de 30% sur les entreprises de moins de 3 ha, cette augmentation étant évidemment à mettre au compte des seules exploitations horticoles.

17. Le recensement de 1950 n'a ventilé, selon le sexe, que le nombre total des exploitants et des aides familiaux travaillant sur les exploitations recensées, et ne l'a pas fait pour ceux d'entre eux qui étaient occupés en permanence. Il est cependant possible de reconstituer cette répartition, en admettant que la proportion des chefs d'exploitation permanents était la même (81,5%) chez les hommes et chez les femmes. Il y aurait donc eu approximativement, en 1950, 188 000 exploitants et 114 000 aides familiaux masculins occupés en permanence, en face de quelque 24 000 exploitants et 260 000 aides familiales. Le nombre de celles-ci se serait

donc réduit de 112 000 entre 1950 et 1959, et celui des auxiliaires masculin de 62 000, soit respectivement, en pourcentage, de 43 et de 54 %.

En fin de compte, le nombre total des travailleurs masculins a diminué moins fortement que celui des travailleurs féminins : 101 900 contre 118 800, soit respectivement 31 et 41 % des effectifs recensés en 1950. Pour les hommes, le chiffre est très voisin des estimations du ministère de l'emploi et du travail, qui fait état, pour la même période, d'une baisse d'effectifs de 98 000 unités. Il en est très éloigné, en revanche, en ce qui concerne les femmes, les estimations en question n'accusant qu'un recul de 6 000 unités environ, soit la variation d'effectifs enregistrée entre les deux recensements sur les seules catégories des exploitantes et des salariées.

Il est bien évident toutefois, pour les raisons qui ont été exposées plus haut ⁽¹⁾, que les chiffres concernant la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine ne sont pas exactement comparables, et qu'ils appellent des appréciations différentes.

18. Compte tenu de cette différence de signification, le phénomène le plus remarquable est évidemment la chute brutale - plus de 50 % en neuf ans - du nombre des aides familiaux masculins. Etant donné que la diminution du nombre des exploitants ne tient elle-même que pour partie à des départs hors de l'agriculture, et sans doute bien davantage au déficit du renouvellement des générations, la baisse observée du nombre des aides masculins reflète un exode sensiblement plus important encore. Le fait que quelques milliers d'entre eux soient passés, d'un recensement à l'autre, dans la catégorie des salariés, n'amène à introduire en sens inverse qu'une correction minime. L'abandon massif de l'agriculture par les fils d'exploitants a donc été, de loin, le facteur le plus important de la baisse de l'emploi agricole masculin, et il a même été probablement le facteur principal de la diminution du potentiel de main-d'œuvre agricole dans son ensemble. Les départs d'exploitants, sans avoir été négligeables, ont été beaucoup moins nombreux, et moins nombreux encore les départs de salariés, encore qu'ils aient été importants en expression relative.

Du côté de la main-d'œuvre féminine, c'est sur les aides familiales qu'a porté, en presque totalité, la diminution d'effectifs observée entre les deux recensements, mais contrairement à ce

qui est le cas pour les aides masculins, cette diminution ne reflète que pour partie un exode effectif : femmes accompagnant leur chef de ménage ou se déplaçant de leur propre mouvement. Il est certain qu'un nombre important d'aides familiales ont simplement réduit leur prestation de travail agricole au cours de la période considérée, cessant de travailler le temps minimal nécessaire pour être rangées dans la main-d'œuvre permanente. L'accroissement important (de 84 % environ) du nombre de journées annuelles prestées par la main-d'œuvre temporaire confirme cette interprétation. Il est malheureusement impossible de déterminer, même approximativement, la part de chacun de ces deux facteurs, départs et réductions d'activité, dans la baisse des effectifs féminins occupés en permanence comme aides familiaux. Quoi qu'il en soit, les chiffres qui expriment la diminution de la main-d'œuvre auxiliaire féminine entre les deux recensements font illusion sur l'importance économique du phénomène : il y a eu assurément un écart considérable entre la réduction apparente du nombre de personnes occupées, et la réduction correspondante de la prestation de travail en années pleines.

3. ALLEMAGNE (RF)

19. D'après les évaluations annuelles de l'Office fédéral de statistique, l'emploi agricole en Allemagne fédérale se serait abaissé, entre 1954 et 1962, de 4 400 000 à 3 378 000, soit un recul de 1 022 000 unités, et de 23 %. La régression a été beaucoup plus accentuée pour l'emploi salarié que pour l'emploi non salarié, et un peu plus forte pour l'emploi masculin que pour l'emploi féminin (respectivement 25 et 21 %).

Le taux de régression a été presque aussi marqué qu'en Belgique et en France. Comme l'expansion de l'emploi hors de l'agriculture a été, au cours de la période, particulièrement vigoureuse, le pourcentage de la main-d'œuvre agricole dans l'ensemble de la main-d'œuvre occupée a diminué de plus d'un tiers, revenant de 19,7 % en 1954 à quelque 13 % en 1962.

20. Les estimations de l'Office fédéral de statistique, qui prennent appui sur les résultats des recensements démographiques de 1950 et de 1961, et sur les enquêtes par sondage effectuées depuis 1957, doivent être rapprochées des chiffres provenant des recensements agricoles de 1949, 1956 et 1960, qui ont l'avantage d'être précis et surtout de permettre de relier l'évolution des effectifs à celles des exploitations.

(1) Voir point 9.

TABLEAU n° 6

ALLEMAGNE (RF) : Emploi agricole non salarié et salarié, par sexe
(1954 et 1962)

Catégorie	1954	1962	Différence	
	en milliers		en %	
Emploi non salarié	3 615	2 921	- 694	- 19,2
dont hommes	1 500	1 204	- 296	- 19,7
femmes	2 115	1 717	- 398	- 18,8
Emploi salarié	785	457	- 328	- 41,8
dont hommes	500	291	- 209	- 41,8
femmes	285	166	- 119	- 41,8
Total	4 400	3 378	- 1 022	- 23,2
dont hommes	2 000	1 495	- 505	- 25,2
femmes	2 400	1 883	- 517	- 21,5

Source : Estimations annuelles de l'Office fédéral de statistique : agriculture, horticulture, forêts, pêche.

21. La comparaison des chiffres extrêmes : ceux de 1949 et de 1960, fait apparaître une baisse sensible du nombre des exploitations, qui, de 1 900 000 en 1949 n'était plus que de 1 585 000 en 1960, soit une diminution de 315 000 unités, et un taux de décroissance annuelle de 1,6% environ. Mais, dans le même temps, la main-d'œuvre — familiale et non familiale — occupée à plein temps a fléchi dans des proportions beaucoup plus considérables : 5 728 000 en 1949 à 3 490 000 en 1960, soit une baisse de 2 238 000 unités, et un taux de décroissance annuel de 4,5%. Ainsi, comme on a eu déjà l'occasion de l'observer pour la Belgique, la réduction du nombre des exploitations s'est accompagnée d'un recul beaucoup plus que proportionnel de la main-d'œuvre occupée.

Deux phénomènes se sont donc produits : la disparition de quelque 300 000 exploitations absorbées au sein d'unités de production plus vastes⁽¹⁾, et une contraction à peu près générale de l'emploi sur celles qui ont subsisté, ce second phénomène ayant eu une part beaucoup plus importante dans le recul global des effectifs occupés.

En supposant, en effet, que le nombre de travailleurs occupés à plein temps sur les exploitations disparues était conforme à la moyenne de la classe de grandeur à laquelle elles appartenaient, la seule disparition de ces exploitations n'aurait éliminé que le tiers environ des effectifs totaux perdus par l'agriculture entre les deux recensements.

(1) Ou par l'extension de zones urbaines.

TABLEAU n° 7

ALLEMAGNE (RF) : Exploitations agricoles⁽¹⁾ et main-d'œuvre agricole occupée à plein temps
(1949-1960)

	1949	1960	Différence	
	en milliers		en %	
Nombre d'exploitations	1 900,5	1 584,7	- 315,8	- 16,6
Nombre de personnes occupées à plein temps	5 727,7	3 490,4	- 2 237,3	- 39,1

Source : Recensements de l'agriculture de mai 1949 et mai 1960.

(1) De 0,5 ha et plus.

22. Le premier phénomène, lié à un processus de concentration, n'a évidemment joué que dans les catégories inférieures de superficie, en l'espèce au-dessous de 10 ha : les petites exploitations disparues ont été en règle générale rattachées à des exploitations plus importantes, de sorte que la forte diminution du nombre des entreprises de moins de 10 ha (-356 000) a eu

pour corollaire une augmentation notable du nombre des entreprises entrant dans les classes de grandeur supérieures à cette limite (+ 40 000). La contraction des effectifs occupés, au contraire, a été un phénomène général, dont l'ampleur n'a même pas été sensiblement plus grande, à première vue, sur les grandes exploitations que sur les moyennes et sur les petites.

Surface	Variations enregistrées entre 1949 et 1960			
	dans le nombre des exploitants		dans les effectifs occupés à plein temps	
	en milliers	en %	en milliers	en %
de 0,5 à 2 ha	- 136,1	- 23,5	- 373,0	- 43,5
de 2 à 5 ha	- 161,1	- 29,7	- 756,9	- 54,0
de 5 à 10 ha	- 58,9	- 14,8	- 555,4	- 40,0
de 10 à 20 ha	+ 30,4	+ 12,0	- 235,4	- 21,3
de 20 à 50 ha	+ 9,3	+ 8,3	- 198,1	- 29,3
plus de 50 ha	+ 0,5	+ 3,2	- 94,5	- 39,9
	- 315,8	- 16,6	- 2 213,8	- 39,1

La diminution des effectifs occupés à plein temps par exploitation a été, en effet, comprise entre 25 et 35 % dans toutes les classes de grandeur jusqu'à 50 ha, et n'a dépassé 40 % qu'au-dessus de 50 ha. L'analyse, cependant, doit aller au-delà de ces données globales, et les décomposer selon le statut professionnel et le sexe, car, les recensements agricoles allemands ne distinguant pas le travail accompli sur l'exploitation du travail domestique, les unités de main-d'œuvre ne peuvent être considérées comme équivalentes selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, ou tout au moins d'auxiliaires féminines.

23. Le rapprochement des chiffres de 1949 et de 1960, ventilés par statut professionnel et sexe, permet de faire les constatations générales suivantes :

1. Le nombre des chefs d'exploitation occupés à plein temps est celui qui a le moins fléchi, tant en chiffres absolus (- 282 000) qu'en chiffres relatifs (- 22,7 %), la tendance au recul ayant été plus marquée pour les exploitants (- 23,7 %) que pour les exploitantes (- 16,7 %). Comme la diminution relative du nombre des exploitants a été sensiblement plus forte que celle des exploitations elles-mêmes, il en résulte que la propor-

Surface	Nombre de travailleurs permanents pour 100 exploitations		
	1949	1960	Diminution
de 0,5 à 2 ha	148	109	- 39
de 2 à 5 ha	259	169	- 90
de 5 à 10 ha	348	245	- 103
de 10 à 20 ha	436	306	- 130
de 20 à 50 ha	606	396	- 210
plus de 50 ha	1 529	891	- 638
Moyenne	298	218	- 80

tion des titulaires d'exploitation occupés à plein temps s'est encore abaissée, revenant de plus de 65 % à moins de 61.

2. La plus grosse part de la diminution globale d'effectifs observée entre les deux recensements revient aux aides familiaux, dont le nombre a baissé de 1 251 000 unités, soit 36,5 %. Les deux sexes ont contribué inégalement à ce recul : 853 000 pour les aides féminins et 388 000 pour les aides masculins. En proportion, toutefois, il a été beaucoup plus marqué pour ceux-ci (-50,6 %) que pour celles-là (-32,3 %).

3. La baisse du nombre des salariés permanents, enfin, a été très importante en chiffres absolus (-682 000) et surtout en chiffres relatifs, puisqu'elle a dépassé les deux tiers (-68,5 %). En ce qui concerne les salariés féminins, la diminution a même approché les trois quarts (-74,5 %).

Au total, la baisse des effectifs féminins a été un peu plus importante en chiffres absolus que celle des effectifs masculins (-1 169 000 contre 1 046 000), mais c'est l'élément masculin qui, en proportion, a diminué le plus (-42,6 contre -36,4 %), de sorte que la prédominance numérique de la main-d'œuvre féminine s'est accentuée entre les deux recensements. Toutefois, si l'on considère que dans leur très grande majorité les femmes occupées à plein temps dans l'agriculture ne le sont qu'à temps partiel

aux travaux agricoles proprement dits, la diminution de la main-d'œuvre masculine a contribué bien davantage que celle de la main-d'œuvre féminine à abaisser le niveau réel de l'emploi.

24. L'évolution a été toutefois très diverse selon les classes de superficie. On constate, en effet, que la quasi-totalité de la diminution de la main-d'œuvre familiale occupée à plein temps (1 474 000 contre 1 533 000) se localise sur les exploitations de moins de 10 ha, alors qu'au-dessus de cette limite les chiffres de 1960 demeuraient presque au niveau de 1949. Sans doute faut-il tenir compte du fait que le nombre des exploitations de plus de 10 ha a sensiblement augmenté entre les deux dates ⁽¹⁾, mais il n'en reste pas moins que la tendance à la contraction de la main-d'œuvre familiale a été relativement peu marquée sur cette classe d'exploitations, au sein de laquelle on comptait encore 1 231 000 exploitants et aides familiaux en 1960 contre 1 290 000 en 1949. Comme, en fait, le nombre des exploitants a augmenté de 40 000, la baisse n'a donc intéressé que la catégorie des aides familiaux, dont le nombre a été ramené de 937 000 en 1949 à 838 000 en 1960, soit une diminution de 99 000 unités, à peine supérieure à 10 %.

⁽¹⁾ Voir point 22.

TABLEAU n° 8

ALLEMAGNE (RF) : Emploi agricole à temps complet par situation dans la profession (1949 et 1960)

Catégorie	1949	1960	Différence	
	en milliers		en %	
Chefs d'exploitation	1 245	963	- 282	- 22,7
dont hommes	1 053	803	- 250	- 23,7
femmes	192	160	- 32	- 16,7
Aides familiaux	3 425	2 174	- 1 251	- 36,5
dont hommes	786	388	- 398	- 50,6
femmes	2 639	1 786	- 853	- 32,3
Salariés	996	314	- 682	- 68,5
dont hommes	615	217	- 398	- 64,7
femmes	381	97	- 284	- 74,5
Total	5 666	3 451	- 2 215	- 39,1
dont hommes	2 454	1 408	- 1 046	- 42,6
femmes	3 212	2 043	- 1 169	- 36,4

Source : Recensements de l'agriculture de 1949 et de 1960 : agriculture et horticulture seulement.

Très différente a été l'évolution sur les exploitations de plus de 10 ha, sur lesquelles la main-d'œuvre familiale occupée à temps complet a accusé, entre 1949 et 1960, une diminution considérable : elle s'est, en effet, réduite de 3 380 000 à 1 906 000, soit une baisse de 1 474 000, et de 43,6%. Cette baisse a surtout porté sur les aides familiaux, qui n'étaient plus que 1 336 000 en 1960 contre 2 488 000 en 1949, en recul de 1 152 000, mais aussi sur les exploitants dont le nombre est revenu de 892 000 à 570 000 entre les deux recensements, en recul de 322 000. En chiffres absolus, la baisse des effectifs féminins (- 834 000) a été plus forte que celle des effectifs masculins (- 640 000), mais ceux-ci, déjà fortement minoritaires en 1949 se sont réduits dans des proportions nettement supérieures (52 au lieu de 38,8), de sorte que la part des hommes dans la main-d'œuvre familiale occupée à temps complet sur les exploitations de moins de 10 ha est descendue à moins d'un tiers (31%).

Notons enfin que si le nombre des travailleurs familiaux occupés à temps complet a considérablement baissé entre les deux recensements, celui des travailleurs occupés à temps partiel, c'est-à-dire, en pratique, des travailleurs n'exerçant dans l'agriculture qu'une activité accessoire, a eu tendance, au contraire, à augmenter. Il est passé, en effet, de 1 103 000 à 1 238 000, soit une hausse de 135 000. En fait, la tendance ayant été inverse sur les exploitations de moins de 2 ha, l'augmentation du nombre de ces travailleurs accessoires a été assez sensible sur les exploitations de plus grande taille, et notamment à partir de 5 ha. Elle a principalement porté sur les travailleurs masculins, puisqu'on a pu en compter 196 000 de plus à se trouver dans cette situation sur les exploitations de plus de 2 ha, et seulement 74 000 travailleurs féminins.

En ce qui concerne, enfin, la main-d'œuvre salariée, les chiffres indiquent une diminution considérable de l'emploi de salariés permanents : 682 000, soit un recul de plus de deux tiers. La baisse a été particulièrement prononcée sur les exploitations de 2 à 20 ha, sur lesquelles elle a atteint 80 à 85%. Elle a été, en revanche, inférieure à la moyenne au-dessous de 2 ha, où se rencontre une proportion importante d'exploitations horticolas, et au-dessus de 20 ha. Au-delà de 50 ha, elle a été moindre encore, n'atteignant pas 50%.

Au regard de l'énorme diminution de l'emploi de salariés permanents, celui des salariés non permanents a montré, au contraire, au moins en apparence, une grande stabilité : 449 000 en 1949 et 463 000 en 1960. En fait, ces chiffres indiquent le nombre total d'emplois différents occupés par cette catégorie de salariés, sans qu'on sache comment a évolué leur nombre même, ni leur prestation globale de travail en

années pleines. On peut noter toutefois que le nombre des emplois a diminué assez sensiblement sur les exploitations de 2 à 10 ha, et augmenté nettement au contraire sur celles de moins de 2 ha et de 10 à 50 ha.

25. Les observations statistiques qui viennent d'être faites permettent de déterminer avec plus de précision la nature des mouvements qui ont entraîné la forte baisse observée entre 1949 et 1960 de la main-d'œuvre occupée à plein temps dans l'agriculture. Elle s'explique essentiellement par deux phénomènes : l'abandon massif de l'agriculture par les fils et filles d'exploitants occupés comme aides familiaux sur les exploitations de moins de 10 ha, et le départ d'un nombre relativement plus important encore de salariés et, notamment, de la grande majorité de ceux qui étaient occupés comme salariés fixes sur les petites et moyennes exploitations de polyculture. Il convient de noter toutefois que tous ceux qui ont cessé d'être salariés fixes dans l'intervalle entre les deux recensements n'ont pas nécessairement quitté l'agriculture, et que l'on en retrouve sans doute un certain nombre parmi les salariés non fixes dénombrés en 1960. La nature des données fournies par les recensements agricoles en ce qui concerne cette catégorie de salariés ne permet pas, néanmoins, de vérifier cette hypothèse.

Le courant d'émigration a été, par contre, relativement faible parmi les exploitants, dont le nombre paraît s'être surtout réduit sous l'effet du renouvellement déficitaire des générations. Un phénomène d'abandon s'est cependant produit, limité aux petites surfaces, et qui dans la majorité des cas, semble-t-il, a revêtu plutôt la forme d'un abandon partiel que celle d'un abandon total. Le nombre des exploitants occupés à temps partiel, c'est-à-dire exerçant cette profession à titre d'activité secondaire, a en effet augmenté d'une quarantaine de milliers entre les deux recensements. Il est même probable que le nombre d'exploitants passés entre 1949 et 1960 de la catégorie des permanents dans celle des non-permanents a excédé de beaucoup ce chiffre, car une fraction sans doute importante de ceux qui figuraient dans cette dernière catégorie en 1949 ont abandonné ultérieurement toute activité dans l'agriculture, la conservation d'une exploitation à titre accessoire constituant normalement une modalité transitoire de la migration hors du secteur agricole (1).

Enfin, il semble que les femmes des exploitations aient encore moins migré que leurs maris : le nombre de celles qui étaient occupées à plein temps dans l'agriculture en 1960 atteignait 1 199 000, alors que le nombre des exploitants masculins ayant le même degré d'occupation

(1) Rapport du professeur Priebe sur l'emploi agricole en Allemagne, p. 58.

n'était à la même date que de 853 000. Cet écart signifie que les femmes des exploitants qui n'exercent plus leur activité principale en tant que tels, continuent, elles, dans un très grand nombre de cas, d'être occupées à temps complet sur l'exploitation, où elles assurent la continuité des travaux. Il convient de rappeler, cependant, que les recensements agricoles apprécient l'emploi des femmes en tenant compte indistinctement des tâches domestiques et des travaux de l'exploitation, de sorte que leur activité professionnelle proprement dite n'est pas mesurée.

26. Il est difficile, dans ces conditions, d'évaluer la réduction d'emploi intervenue entre les deux recensements en unités annuelles de travail. Tout ce que l'on peut affirmer est que si la diminution des effectifs masculins a été un peu moins importante, en chiffres absolus, que celle des effectifs féminins (-1 046 000 contre -1 169 000), elle a contribué bien davantage à la réduction du potentiel global de main-d'œuvre en années-homme. D'après certains calculs (1), la prestation totale de travail dans l'agriculture se serait abaissée de 3,7 millions d'années-homme en 1950 à 2,5 millions en 1960. Or il apparaît que ce recul de 1,2 million est essentiellement imputable à la diminution de la main-d'œuvre masculine occupée à plein temps, qui s'est réduite, en gros, entre les deux dates, d'un million d'unités. L'incidence de l'ensemble des autres facteurs aurait donc été faible, et notamment, celle de la diminution, pourtant considérable, du nombre des aides familiaux féminins occupés à plein temps. Cela semble indiquer que le degré effectif de participation des auxiliaires familiales aux travaux agricoles était particulièrement bas au début de la période, et qu'il aurait eu tendance à se relever par la suite au fur et à mesure que la main-d'œuvre disponible se raréfiait.

27. Reste à rapprocher les résultats des recensements agricoles des estimations annuelles de l'Office fédéral de statistique dont on a reproduit plus haut les données relatives aux années 1954 et 1962. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur les raisons méthodologiques qui expliquent les divergences entre les deux sources. Constatons seulement que la seconde qui a pour bases principales le recensement démographique de 1950, et les enquêtes par sondage effectuées depuis 1957, confirme largement les tendances qui ont été dégagées de l'observation des recensements agricoles quant à l'évolution des effectifs de chacune des grandes catégories socio-professionnelles, même si elle fait apparaître, dans l'ensemble, des taux de régression un peu moins forts. La série des estimations de l'Office fédéral de statistique montre, d'autre part, que le rythme de diminution des effectifs

occupés n'a pas été uniforme, et que, notamment, il a été plus rapide dans les premières années que par la suite. Le fait, particulièrement manifesté pour la main-d'œuvre salariée, tient à ce que l'agriculture a servi de secteur-refuge pendant les années de désorganisation économique qui ont suivi la guerre, et que le volume d'emploi observé par le recensement de 1949 était encore anormalement élevé. La situation a tendu à s'assainir dans les années immédiatement postérieures, au cours desquelles s'est produite une rapide déflation d'effectifs. Ce processus de liquidation de la situation anormale issue de la guerre était achevé lors du recensement agricole intercalaire de 1956, qui fait état d'un volume de main-d'œuvre occupée déjà considérablement inférieur à celui de 1949.

4. FRANCE

28. Il résulte de la comparaison des résultats des recensements démographiques de mai 1954 et de mars 1962 que l'emploi agricole s'est abaissé, en France, entre ces deux dates, de 5 142 000 à 3 850 000, soit un recul de 1 292 000 unités, et de 25%. La diminution n'a été qu'un peu plus marquée pour les salariés que pour les non-salariés (respectivement - 28 et - 24%).

Cette chute d'effectifs, d'un quart en huit années, a eu pour résultats, le volume global de l'emploi étant demeuré à peu près inchangé, d'abaisser dans les mêmes proportions la part de l'emploi agricole dans l'emploi total : pêche incluse, elle a fléchi, en effet, de 28% en 1954 à 21% en 1962.

29. On ne dispose pas, pour les confronter avec les données relatives à l'évolution des effectifs, de renseignements sur l'évolution du nombre des exploitations depuis le recensement agricole de 1955. Il n'est donc pas possible de mettre en relation les modifications de l'emploi avec les transformations subies par les unités de production qui lui servent de support. On peut observer, néanmoins, que le nombre des exploitants a diminué dans des proportions beaucoup moins fortes que les autres catégories de travailleurs. De fait, la régression des effectifs totaux, qui s'est faite au rythme moyen de 3,5% l'an, a été deux fois plus rapide que celle du nombre des exploitants, elle-même sans doute sensiblement supérieure à celle du nombre des exploitations. Il doit être relativement fréquent, en France comme ailleurs, que des exploitants cessent d'exercer leur activité principale en tant que tels et, partant, de figurer dans la population active en cette qualité, sans avoir renoncé pour autant à la jouissance de leur exploitation, qui reste pour eux le lieu d'une activité accessoire. Il est donc assez vrai-

(1) Rapport du professeur Priebe sur l'emploi agricole en Allemagne, p. 8.

TABLEAU n° 9

FRANCE : *Emploi agricole par situation dans la profession*
(1954 et 1962)

Catégorie	1954	1962	Différence	
	en milliers		en %	
Chefs d'exploitation	1 915,8	1 671,4	- 244,4	- 12,8
dont hommes	1 638,4	1 449,3	- 189,1	- 11,5
femmes	277,4	222,1	- 55,3	- 30,4
Aides familiaux	2 052,5	1 335,8	- 716,7	- 34,9
dont hommes	685,0	393,5	- 291,5	- 42,5
femmes	1 367,5	942,3	- 425,2	- 31,1
Salariés	1 174,1	842,5	- 331,6	- 28,2
dont hommes	997,9	739,4	- 258,5	- 25,9
femmes	176,2	103,1	- 73,1	- 41,5
Total	5 142,4	3 849,7	- 1 292,7	- 25,1
dont hommes	3 321,3	2 582,2	- 739,1	- 22,3
femmes	1 821,1	1 267,5	- 553,6	- 30,4

Source : Recensements généraux de la population de mai 1954 (résultats définitifs) et de mars 1962 (résultats d'un sondage au 1/20) : agriculture, horticulture et forêts, pêche exclue.

semblable que le taux de décroissance de l'emploi agricole entre les recensements de 1954 et de 1962 a été entre deux fois et demie et trois fois supérieur au taux de diminution du nombre des exploitations.

30. Les exploitations qui ont disparu étant dans leur très grande majorité des entreprises de petite taille occupant un nombre de travailleurs inférieur à la moyenne, l'incidence numérique de ces disparitions sur l'emploi a été sans doute, au total, assez faible. Elle a été en tout cas de loin inférieure à celle du second phénomène, qui a joué parallèlement : la contraction des effectifs sur les exploitations qui ont subsisté. Il est malheureusement impossible de préciser les modalités de cette contraction selon la taille des exploitations.

31. Quoi qu'il en soit, le rapprochement des chiffres de 1954 et de 1962, ventilés par statut professionnel et sexe, permet de faire les observations générales suivantes :

1. Le nombre des chefs d'exploitation exerçant cette profession à titre exclusif, ou au moins principal, a diminué dans des proportions relativement faibles : 244 000 unités, soit 12,8% de l'effectif recensé en 1954. A la différence de ce qu'il a été observé pour l'Allemagne, le nombre des exploitantes a eu tendance à baisser beaucoup plus fortement que celui des exploitants (respectivement - 30,4 et - 11,5%).

2. Le gros de la diminution d'effectifs observée entre les deux recensements a porté, comme dans les autres pays, sur les aides familiaux, dont le nombre a baissé de 717 000, soit de plus du tiers (34,9%). Le recul a été plus important en chiffres absolus pour les aides féminins (- 425 000) que pour les aides masculins (- 292 000) mais il a été relativement plus prononcé pour ces derniers (- 42,5 contre - 31,1%).

3. Enfin, sans avoir été tout à fait aussi marqué que celui des aides familiaux, le recul des effectifs salariés a atteint 336 000, soit 28,2% du chiffre de 1954. Ici c'est au contraire la main-d'œuvre masculine, très largement prépondérante, qui a enregistré, de loin, la plus forte diminution absolue : 259 000 contre 73 000, mais le recul de la main-d'œuvre féminine a atteint 41,5%, alors que la main-d'œuvre masculine n'a baissé que de 25,9%. Les résultats actuellement disponibles du recensement de 1962 ne distinguant pas les salariés permanents des non permanents, il n'est pas encore possible de préciser comment la baisse globale observée des effectifs salariés s'est répartie entre ces deux catégories.

Finalement, la réduction de la main-d'œuvre masculine (- 739 000) a été largement supérieure à celle de la main-d'œuvre féminine (- 554 000). Celle-ci a cependant diminué davantage en termes relatifs (- 30,4% contre - 22,3%). La prédominance de la main-d'œuvre masculine

s'est donc accentuée, l'évolution étant apparemment contraire à celle observée en Allemagne et en Italie.

32. Comment interpréter ces chiffres, sans être en mesure de les replacer dans le contexte des exploitations ? Le problème est évidemment beaucoup plus malaisé que pour les deux pays précédents, et les hypothèses qu'on peut former reposent nécessairement sur des bases moins solides.

Comme en Allemagne, la baisse de l'emploi agricole paraît avoir été essentiellement liée à une forte propension à l'abandon des activités agricoles parmi les enfants d'exploitants, d'une part, et les salariés, de l'autre. Apparemment, cette tendance aurait été plus marquée chez les premiers que chez les seconds. En fait, il est probable que la réaction a été différente de ce que les chiffres paraissent indiquer, car, depuis 1954, un nombre sans doute important de fils et de filles d'exploitants ont pris le statut de salariés pour bénéficier d'une meilleure protection sociale. Dans l'état actuel de son dépouillement, le recensement de 1962 n'a pas encore livré la répartition de la main-d'œuvre salariée entre salariés familiaux et salariés ordinaires, de sorte qu'il ne s'agit là encore que d'une hypothèse non vérifiée. Si elle est exacte - et tout porte à croire que c'est bien le cas, l'évolution observée dans ce sens avant 1954 n'ayant pu que se poursuivre, sinon même s'amplifier - l'émigration hors du secteur agricole aurait intéressé davantage de salariés ordinaires et moins d'auxiliaires familiaux qu'on ne serait tenté de le penser à première vue. En tout état de cause, elle a porté sur des effectifs très importants dans chacune des deux catégories.

Cela est vrai au moins des salariés ordinaires des deux sexes, et des fils d'exploitants, encore que d'autres facteurs que la migration professionnelle aient contribué à la diminution de leur nombre : déficit probable du renouvellement des générations pour les salariés, allongement de la scolarité et du service militaire pour les uns et les autres. La conclusion est moins certaine en ce qui concerne les filles d'exploitants, étant donné l'ambiguïté des données relatives à la main-d'œuvre auxiliaire féminine, formée en majorité d'épouses. Or une part de la réduction de l'effectif des aides féminines est imputable à celles-ci, dont trois facteurs ont pu contribuer à faire baisser le nombre : déficit du mouvement naturel, émigration hors de l'agriculture à la suite du mari et tendance à la réduction du temps de travail consacré à l'exploitation, suffisante pour qu'une

partie des femmes d'exploitants aient cessé de se considérer comme actives⁽¹⁾. L'absence d'éléments d'information sur l'âge et le statut matrimonial des aides familiales ne permet pas de mettre en évidence l'incidence numérique de ces facteurs concurrents, dont le dernier, surtout, semble avoir joué un rôle important.

Enfin, il semble qu'il n'y ait qu'un faible mouvement d'émigration parmi les chefs d'exploitation dont le nombre paraît avoir fléchi sous l'effet principal de deux autres facteurs. D'abord, le renouvellement des générations a été certainement déficitaire sur les exploitations de petite taille, de sorte que beaucoup de celles dont les titulaires sont morts ou se sont retirés entre les deux recensements ont disparu, soit en tant qu'exploitations autonomes, soit en tant que sièges d'activité principale. En second lieu, il semble que nombre d'exploitants semi-professionnels vivant simultanément d'une retraite, d'un commerce ou d'une entreprise artisanale, ne se soient plus déclarés actifs, ou actifs dans l'agriculture, lors du recensement de 1962, une partie de la baisse observée du chiffre des exploitants par rapport à 1954 étant ainsi purement apparente. Quant aux chefs d'exploitation qui ont transféré leur activité principale hors de l'agriculture, et cessé par conséquent d'être recensés comme tels, il est probable que beaucoup d'entre eux ont conservé leur exploitation comme source de revenu accessoire, mais l'absence d'un recensement agricole récent n'offre aucun moyen de vérifier cette hypothèse fondée sur l'analogie avec la situation observée dans d'autres pays.

33. La comparaison des recensements démographiques de 1954 et de 1962 laisse donc subsister beaucoup d'incertitude quant aux modalités réelles du recul de l'emploi agricole observé entre les deux dates. Ce qui apparaît néanmoins avec netteté, c'est la forte diminution relative de la main-d'œuvre auxiliaire familiale, diminution consécutive à la fois au départ des jeunes et à la baisse du degré d'activité des femmes : il n'y avait plus, en 1962, que deux aides féminines réputées actives pour trois exploitants masculins, et moins d'un aide masculin pour quatre exploitants des deux sexes. Sans doute retrouve-t-on de nombreux fils et filles d'exploitants parmi les salariés, qu'ils soient occupés en cette qualité sur l'exploitation paternelle ou sur d'autres exploitations. Les chiffres n'en indiquent pas moins que les structures démographiques traditionnelles de l'agriculture française ont subi, au cours des dernières années, de profondes transformations.

(1) Rappelons que dans les recensements démographiques français, la qualité d'actif ou d'inactif est laissée à l'appréciation de l'intéressé.

5. ITALIE

34. Les enquêtes par sondage sur la population active effectuées depuis 1954 par l'Institut central de statistique font apparaître, entre 1954 et 1962, un recul des effectifs occupés dans le secteur agricole se chiffrant à 1 369 000 unités. Ils sont revenus, en effet, de 6 843 000 en mai 1954 à 5 474 000, chiffre moyen des quatre trimestres de 1962, soit une baisse de 20%. Elle a porté presque uniquement sur la main-d'œuvre non salariée (- 23%), l'emploi salarié restant, au contraire à peu près stable (- 4%).

La régression a été apparemment moins forte que dans les trois pays précédents. Elle a suffi néanmoins, l'emploi ayant considérablement augmenté dans l'industrie et dans les services, pour abaisser la part de l'emploi agricole dans l'emploi total de 40% en 1954 à moins de 29% en 1962.

35. Il y a lieu de faire certaines réserves sur les chiffres ainsi mis en regard pour 1954 et 1962 : les données initiales, qui se réfèrent à un mois déterminé de l'année 1954, sont moins solidement établies et moins sûrement représentatives que les données finales, moyenne de quatre chiffres trimestriels. En outre, les travailleurs temporairement à l'étranger n'ont pu être déduits des chiffres de 1954, alors qu'ils

l'ont été de ceux de 1962 : ils étaient 47 000 en moyenne, à cette date, dont 43 000 salariés. Enfin, les résultats, récemment publiés, du recensement démographique du 15 octobre 1961, ne confirment ceux des récentes enquêtes de l'ISTAT qu'en ce qui concerne la main-d'œuvre masculine, et paraissent les infirmer, au contraire, en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine.

36. Le recensement de 1961 a dénombré, en effet, une population active agricole (chômeurs compris) de 5 657 000 personnes, dont 4 150 000 hommes et 1 507 000 femmes. Or, si le premier chiffre est presque identique à celui de la main-d'œuvre masculine occupée (chômeurs non compris) relevée par l'ISTAT lors de l'enquête de novembre 1961, soit 4 131 000 personnes, le second s'écarte nettement du résultat de cette même enquête relatif à la main-d'œuvre féminine occupée : 1 796 000. Et surtout, la comparaison des résultats des deux recensements de 1951 et de 1961 fait ressortir une évolution de la main-d'œuvre féminine orientée en sens contraire de ce qu'indiquent les enquêtes de l'ISTAT pour la période 1954-1962.

Ainsi, d'après les recensements, la main-d'œuvre féminine aurait diminué de 526 000 unités entre 1951 et 1961, alors qu'elle aurait augmenté de 401 000 entre 1954 et 1962 selon les

TABLEAU n° 10
ITALIE : Emploi agricole par situation dans la profession
(1954 et 1962)

Catégorie	1954	1962	Différence	
	en milliers			en %
Chefs d'exploitation	2 512	2 019	- 493	- 19,6
dont hommes	2 323	1 739	- 584	- 25,1
femmes	189	280	+ 91	+ 48,1
Aides familiaux	2 503	1 742	- 761	- 30,4
dont hommes	1 679	763	- 916	- 54,6
femmes	824	979	+ 155	+ 18,8
Salariés	1 828	1 713	- 115	- 6,3
dont hommes	1 471	1 201	- 270	- 18,4
femmes	357	512	+ 155	+ 43,4
Total	6 843	5 474	- 1 269	- 20,0
dont hommes	5 473	3 703	- 1 770	- 32,3
femmes	1 370	1 771	+ 401	+ 29,3

Source : Enquêtes sur les forces de travail de l'Institut central de statistique pour 1954, au 8 mai ; pour 1962, moyenne des quatre enquêtes au 20 janvier, 20 avril, 20 juillet et 20 septembre : agriculture, horticulture, chasse et pêche.

TABLEAU n° 11

ITALIE : Population active agricole ⁽¹⁾, par sexe
(1951-1961)

Sexe	1951	1961	Différence	
	en milliers			en %
Hommes	6 227,7	4 150,0	- 2 077,7	- 33,4
Femmes	2 033,4	1 507,5	- 526,0	- 25,9
Total	8 261,2	5 657,4	- 2 603,7	- 31,5

Source : Recensements de la population au 4 novembre 1951 et au 15 octobre 1961 : agriculture, horticulture, forêts, pêche.

⁽¹⁾ Y compris les chômeurs.

enquêtes de l'ISTAT, et l'on voit mal, au moins à première vue, comment ces chiffres contradictoires pourraient être conciliés. Pourtant, les enquêtes de l'ISTAT fournissent peut-être un élément d'explication. Elles font état, en effet, à côté de la main-d'œuvre agricole proprement dite, c'est-à-dire habituellement occupée, d'une main-d'œuvre occasionnelle, c'est-à-dire travaillant moins du minimum nécessaire pour être rangée dans la main-d'œuvre formée en majorité de « ménagères » (casalinghe). Or le nombre de ces ménagères occasionnellement occupées à des travaux agricoles s'est abaissé de plus de 1 million en 1955 à moins de 300 000 en 1962, c'est-à-dire que si on les additionnait à la main-d'œuvre féminine proprement dite, l'ensemble des effectifs féminins relevés par l'ISTAT comme occupés régulièrement ou occasionnellement, dans l'agriculture, apparaîtrait en diminution de 350 à 400 000 unités. Contrairement aux premières apparences par conséquent, et à condition de tenir compte de la main-d'œuvre occasionnelle, les enquêtes de l'ISTAT indiquent, comme les recensements, une tendance à la diminution de la main-d'œuvre agricole féminine au cours de la période couverte par cette analyse.

Ces remarques ne suffisent pas, cependant, à réconcilier entièrement les deux séries statistiques en cause. Il reste, en effet, à rendre compte de l'écart important entre les évaluations de la main-d'œuvre féminine selon l'une et l'autre source. Ainsi, alors que le recensement du 15 octobre 1961 a compté un peu plus de 1 500 000 femmes actives dans l'agriculture, l'enquête effectuée au 20 novembre de la même année a dénombré une main-d'œuvre agricole féminine de près de 1 800 000, et de plus de 2 100 000 même en tenant compte de la main-d'œuvre occasionnelle. Ces différences, qui ne font qu'illustrer la difficulté de saisir correc-

tement l'emploi féminin en agriculture, proviennent évidemment de l'utilisation de critères statistiques différents, le recensement se référant à la notion d'activité et l'enquête à celle de prestation de travail. Or l'activité, qui est un état d'occupation habituel, est une norme nécessairement plus restrictive que la prestation de travail, acte momentané qui peut ne pas se renouveler régulièrement.

Il n'y a donc pas lieu de considérer comme anormale la divergence entre les deux sources, de même qu'il convient de n'attribuer qu'une valeur toute relative à la distinction établie, dans les enquêtes de l'ISTAT, entre la main-d'œuvre proprement dite et la main-d'œuvre occasionnelle, car il s'agit, en fait, d'une population unique, répartie, de manière nécessairement arbitraire, en deux catégories statistiquement bien définies mais au contenu mouvant. On a vu que la ligne de démarcation entre ces deux catégories de population féminine fluctuait d'un moment de l'année à l'autre selon les nécessités saisonnières du travail ⁽¹⁾. De même, elle peut se déplacer d'année en année si le degré de participation des femmes à l'activité agricole augmente ou diminue. C'est la première de ces éventualités qui semble s'être réalisée au cours de la période qui nous occupe, ce qui explique que les chiffres de l'ISTAT fassent apparaître une nette augmentation de l'emploi féminin dans sa définition la plus étroite, et une nette diminution de ce même emploi dans sa définition la plus large, c'est-à-dire à l'inclusion des femmes occasionnellement occupées.

Ainsi, la confrontation des enquêtes de l'ISTAT avec les recensements de 1951 et 1961 permet d'avancer avec plus de sûreté sur le terrain des interprétations. Cependant, le recensement

⁽¹⁾ Voir point 92.

démographique de 1961 n'ayant livré encore que des résultats globaux, l'analyse ne peut tirer dans ce rapprochement que des indications très générales. Il en sera différemment quand on disposera de résultats plus détaillés. Et on pourra aussi étendre cette confrontation au recensement agricole, effectué également en 1961, dont les résultats relatifs à la main-d'œuvre occupée ne sont pas encore connus. Dans l'état actuel de l'information, c'est donc essentiellement sur les données provenant des enquêtes de l'ISTAT que l'analyse doit se fonder. Faute des résultats du recensement agricole, cette analyse sera nécessairement limitée dans ses perspectives, étant donné qu'il ne sera pas possible de situer l'évolution de l'emploi dans le cadre des exploitations.

37. En définitive, l'examen des chiffres fait apparaître les phénomènes suivants :

1. Une chute brutale des effectifs masculins, qui auraient diminué de 2 077 000 unités, soit d'un tiers, entre les deux recensements de 1951 et de 1961, et de 1 770 000, soit de près d'un tiers également, entre les enquêtes de 1954 et de 1962. Comme dans les autres pays, c'est sur la catégorie des aides familiaux qu'a porté le principal de la réduction d'effectifs observée : 916 000 unités d'après cette seconde source, soit 55 % environ de l'effectif initial. La diminution a été deux fois moins forte sur la catégorie des chefs d'exploitation : 584 000, soit environ un quart, et elle a été moins prononcée encore sur la catégorie des salariés : 270 000, soit moins de 20 %.

2. Une réduction beaucoup moins marquée des effectifs féminins : 526 000 unités, soit environ 26 %, d'après la comparaison des recensements de 1951 et de 1961, et sensiblement moins, entre 1954 et 1962, d'après la comparaison des enquêtes, en considérant la main-d'œuvre proprement dite augmentée de la main-d'œuvre occasionnelle. Encore que certains doutes, inhérents à la difficulté de mesurer le travail auxiliaire féminin en agriculture, subsistent sur cette évolution, il semble que cette diminution d'effectifs globaux se soit accompagnée d'un accroissement du degré moyen de participation aux travaux agricoles des femmes demeurées dans l'agriculture. C'est la tendance qui paraît se dégager, en tout cas, des enquêtes de l'ISTAT, qui font état d'un accroissement important de la main-d'œuvre proprement dite aux dépens de la main-d'œuvre occasionnelle : 401 000 entre 1954 et 1962, dont 91 000 chefs d'exploitation, 155 000 aides familiales et 155 000 salariées.

38. Quelles conclusions, nécessairement différentes pour les deux sexes, peut-on tirer de ces données ?

En ce qui concerne les hommes, les chiffres révèlent évidemment un exode massif hors du secteur agricole, exode qui, compte tenu de l'accroissement naturel, paraît devoir être évalué à près de deux millions de travailleurs entre 1954 et 1962. Ce flot a été surtout formé d'aides familiaux, en l'espèce de fils d'exploitants. Il est cependant très vraisemblable que, comme en France et pour les mêmes motifs, beaucoup d'aides familiaux ont pris, au cours des dernières années, le statut de salarié de l'exploitation familiale, de sorte que l'exode a été sans doute moins massif qu'il ne paraît parmi les fils d'exploitants, et plus important, au contraire, parmi les salariés. En fait, comme on a déjà eu l'occasion de l'indiquer⁽¹⁾, il serait vain, en toute hypothèse, de vouloir établir une distinction tranchée entre les uns et les autres, car une partie de la main-d'œuvre salariée non familiale utilisée sur les grandes et moyennes exploitations se recrute dans la main-d'œuvre familiale des petites, exploitants compris. L'ambiguïté des définitions s'étend par conséquent aux exploitants eux-mêmes, dont certains ont pu cesser de se considérer principalement comme tels, et prendre l'habitude de déclarer comme principale, au contraire, leur activité de salariés agricoles. La disparition progressive du métayage et d'autres modes juridiques d'exploitation intermédiaires entre la location et le salariat, est un facteur qui a probablement joué dans le même sens. Il n'en est pas moins vrai que la forte baisse du nombre des exploitants masculins entre 1954 et 1962 tient essentiellement à un phénomène de migration professionnelle qui, pour avoir été moins ample que pour les autres catégories de travailleurs masculins, n'en a pas moins été, en soi, considérable. Comme on a déjà eu l'occasion de l'observer pour d'autres pays, et en particulier pour l'Allemagne, il est probable que beaucoup de ces exploitants, et peut-être même la majorité d'entre eux, n'ont pas rompu toute attache avec l'agriculture en changeant de profession, et qu'ils ont continué d'avoir, sur leurs exploitations, une activité accessoire. A défaut de preuve statistique directe, cette hypothèse trouve un élément de confirmation dans le fait, déjà signalé, que le nombre des exploitations de plus de 1 ha, recensées en mai 1961, dépassait de près d'un demi-million celui des personnes actives exerçant à titre principal la profession d'exploitant agricole⁽²⁾. Elle est corroborée, d'autre part, par la forte tendance à l'accroissement du nombre des exploitants féminins, accroissement qui ne peut avoir d'autre explication qu'une substitution des épouses aux maris à la tête d'exploitations dont ceux-ci ont cessé de s'occuper directement sans les avoir pour autant abandonnées.

(1) Voir première partie, point 108.

(2) Voir première partie, point 97.

Ce phénomène de substitution de la main-d'œuvre féminine à la main-d'œuvre masculine a, du reste, revêtu un caractère plus général, puisque le nombre des aides familiales et des salariées comptées par l'ISTAT dans la main-d'œuvre proprement dite a aussi nettement augmenté. De fait, l'abandon de l'agriculture par les hommes a assumé une telle ampleur que, dans un grand nombre de cas, il a fallu qu'en compensation les femmes accroissent leur prestation de travail. Ce que les chiffres traduisent, en effet, n'est pas une augmentation de la main-d'œuvre féminine à la disposition de l'agriculture - car elle a au contraire diminué - mais seulement le fait que le degré de participation moyen de cette main-d'œuvre à l'activité agricole s'est élevé, de sorte que sont passées dans la main-d'œuvre proprement dite un grand nombre de femmes considérées jusque là comme des inactives occasionnellement occupées. Il est clair que la réserve de main-d'œuvre latente que constituaient ces femmes semi-actives s'est muée en main-d'œuvre effective au fur et à mesure que la nécessité s'est fait jour de combler certains vides creusés par le départ de la main-d'œuvre masculine. Quoi qu'il en soit, la migration professionnelle de l'agriculture vers les autres secteurs n'a pas seulement intéressé la main-d'œuvre masculine, mais aussi, quoique dans une mesure nettement moindre, la main-d'œuvre féminine. Compte tenu de l'accroissement naturel, cette migration féminine pourrait avoir porté sur un demi-million de personnes entre 1954 et 1962.

39. L'évolution de l'emploi masculin et celle de l'emploi féminin ont donc été moins diver-

gentes qu'il ne paraît. De toute manière, le rôle de substitution joué par la main-d'œuvre féminine n'a été que très partiel, puisque son augmentation n'a guère dépassé, en nombre de personnes, l'équivalent d'un quart de la diminution des effectifs masculins, et que la prestation de travail des femmes est, en général, largement inférieure à celle des hommes.

Pour voir tout à fait clair dans cette évolution, il faudrait disposer de données moyennes sur le temps de travail consacré aux activités agricoles par les différentes catégories de travailleurs au début et à la fin de la période. Or de telles données ne sont publiées par l'ISTAT que depuis 1962, c'est à dire qu'on n'est pas encore en mesure d'en dégager une tendance.

6. LUXEMBOURG

40. L'emploi agricole a également reculé au Luxembourg depuis le recensement du 31 décembre 1950, auquel il faut remonter pour avoir les dernières observations directes sur la main-d'œuvre familiale. A première vue, cependant, ce recul semble avoir été moins prononcé que dans les autres pays, puisqu'il n'a pas tout à fait atteint 20% en un peu plus de dix années :

Les chiffres montrent, en tout cas, une évolution très différente de l'emploi non salarié et de l'emploi salarié, le premier n'ayant fléchi que de 15% tandis que le second s'abaissait de plus de 60%.

TABLEAU n° 12

LUXEMBOURG : Emploi agricole permanent, par sexe (1950-1961)

Catégorie	1950	1961	Différence	
	En chiffres absolus			en %
Emploi non salarié	30 072	25 743	- 4 599	- 15,3
dont hommes	14 878
femmes	15 194
Emploi salarié	3 211	1 302	- 1 909	- 59,5
dont hommes	2 693	1 148	- 1 545	- 57,4
femmes	518	154	- 364	- 70,3
Total	33 283	26 775	- 6 508	- 19,6
dont hommes	17 571
femmes	15 712

Source : Pour l'emploi non salarié, recensement agricole du 31 décembre 1950 et évaluation pour 1961 ; pour l'emploi salarié, recensements annuels au 15 mai.

41. Les données relatives à l'emploi non salarié ne sont pas, cependant, entièrement probantes, car elles ont trait à l'ensemble de la main-d'œuvre familiale disponible en permanence sur les exploitations, et non à la main-d'œuvre effectivement occupée. Or beaucoup d'auxiliaires féminines ne sont sans doute que faiblement occupées. Du reste les évaluations de la main-d'œuvre familiales postérieures à 1950 ont été faites sur la base d'un recensement annuel des exploitations en supposant constant le nombre de travailleurs familiaux au sein de chaque classe de grandeur. Cela revient à admettre que la main-d'œuvre familiale n'a diminué qu'en relation avec les modifications survenues dans le nombre et la dimension des exploitations, alors que les observations faites ailleurs, notamment en Belgique et en Allemagne, montrent qu'il s'est produit, en outre, un phénomène général de contraction des effectifs sur toutes les catégories d'exploitations, provoqué notamment par l'exode des jeunes. Il est dans ces conditions peu vraisemblable que sur un nombre d'exploitations en recul de 11 139 à 8 789, soit de 20,1%, la main-d'œuvre familiale permanente disponible n'ait diminué que de 15,3% (1).

Quelles que soient les réserves qu'appellent, par conséquent, les données relatives à la main-

d'œuvre pour 1961, elles mettent au moins en évidence le phénomène de concentration auquel est en partie lié le recul de l'emploi; il en ressort, en effet, qu'ont disparu, entre 1950 et 1961, 2 920 exploitations de moins de 20 ha, alors que le nombre d'exploitations situées au-dessus de cette limite augmentait de 560. Il est donc certain que la diminution de l'emploi s'est localisée, comme ailleurs, sur les moyennes, et surtout, les petites exploitations.

Il y a lieu de noter, d'autre part - et il s'agit ici de chiffres provenant d'un enregistrement direct - la forte baisse de l'emploi salarié, passé de 3 063 en 1950 à 1 302 en 1961. Il est probable, ici encore, que cette baisse ait intéressé principalement, voire exclusivement, les petites et moyennes exploitations.

7. PAYS-BAS

42. D'après les estimations annuelles du Bureau central de statistique, l'emploi agricole s'est abaissé, aux Pays-Bas, entre 1954 et 1962, de 498 000 à 415 000, soit de 16,7%. Le recul a été un peu plus prononcé pour l'emploi non salarié (-17,1%) que pour l'emploi salarié (-15,3%).

TABLEAU n° 13
PAYS-BAS : *Emploi agricole non salarié et salarié*
(1954 et 1962)

Catégorie	1954	1962	Différence	
	en milliers			en %
Emploi non salarié	374	310	- 64	- 17,1
Emploi salarié	124	105	- 19	- 15,3
Total	498	415	- 83	- 16,7

Source : Estimations annuelles du Bureau central de statistique : agriculture, horticulture forêts, pêche : chiffres en années-homme; données provisoires pour 1962.

(1) Voici, par classe de grandeur, les variations survenues dans le nombre des exploitations et les variations correspondantes supposées de la main-d'œuvre permanente familiale:

Surface	Exploitations	Main-d'œuvre
de 2 à 3 ha	- 625	- 840
de 3 à 5 ha	- 746	- 1 393
de 5 à 10 ha	- 938	- 2 473
de 10 à 20 ha	- 611	- 1 961
de 20 à 30 ha	+ 242	+ 907
de 30 à 50 ha	+ 271	+ 1 012
plus de 50 ha	+ 47	+ 179
Total	- 2 350	- 4 599

Ce recul a fait fléchir la part de l'emploi agricole dans l'emploi total de 12,8% en 1954 à 9,5% en 1962.

43. Le fait que les données estimatives établies par le Bureau central de statistique le soient en unités annuelles de travail minimise probablement l'ampleur de la baisse par rapport aux autres pays, et il convient de recourir à d'autres sources pour en prendre une mesure

plus exacte, et, en même temps, plus précise. Il s'agit, en l'espèce, des recensements de l'agriculture de 1950, 1956 et 1959, qui permettent de suivre l'évolution des effectifs, par statut professionnel et sexe, et de la mettre en relation avec celle des exploitations.

44. Contrairement aux observations faites dans les autres pays pour lesquelles il a été possible de suivre l'évolution des effectifs dans le cadre

des exploitations, il n'apparaît pas, à examiner les résultats des recensements extrêmes - ceux de 1950 et de 1959 - que les effectifs occupés aient tendu, aux Pays-Bas, à diminuer à une cadence plus rapide que le nombre des exploitations. Celui-ci (exploitations sans terre non compris) s'est abaissé de 338 600 à 286 200, soit de 15,5 %, alors que la main-d'œuvre permanente occupée sur l'ensemble des exploitations se réduisait de 13,6 % seulement, passant de 580 800 à 501 800 :

TABLEAU n° 14
PAYS-BAS : Exploitations agricoles ⁽¹⁾ et main-d'œuvre agricole permanente (1950-1959)

	1950	1959	Différence	
	en milliers		en %	
Nombre d'exploitations	338,6	286,2	- 52,2	- 15,5
Main-d'œuvre permanente	380,8	501,8	- 79,0	- 13,6

Source : Recensements de l'agriculture de 1950 et de 1959 : agriculture et horticulture seulement.

⁽¹⁾ Exploitations sans terre non comprises.

Ainsi, le nombre moyen de travailleurs permanents par exploitation, au lieu de diminuer sensiblement comme il l'a fait partout, a légèrement augmenté.

On pourrait penser, dans ces conditions, que l'emploi agricole n'a varié qu'en relation avec les modifications survenues dans le nombre et la configuration des entreprises. En fait, si l'on met en parallèle, par classe de grandeur, les variations intervenues dans le nombre des exploitations, d'une part, et les effectifs occupés en permanence, d'autre part, on est conduit à des conclusions fort différentes.

On constate, en effet, que l'évolution a été entièrement différente sur les exploitations de moins de 5 ha et sur les exploitations de taille supérieure. Sur les premières, en effet, la main-d'œuvre permanente a diminué dans des proportions sensiblement moins fortes que le nombre des exploitations, ce qui signifie que le nombre moyen de travailleurs permanents pour 100 exploitations s'est nettement élevé, passant de 97 à 113. Sur les autres, au contraire, on peut observer, comme dans les autres pays, un phénomène général de contraction de la main-d'œuvre permanente, et d'autant plus prononcé qu'on s'élève dans l'échelle des superficies. Ce

Surface	Variations enregistrées entre 1950 et 1959			
	dans le nombre d'exploitations		dans le nombre de travailleurs permanents	
	en milliers	en %	en milliers	en %
moins de 5 ha	- 55,4	- 27,9	- 30,9	- 16,1
de 5 à 10 ha	- 2,0	- 3,2	- 15,0	- 10,9
de 10 à 20 ha	+ 5,3	+ 10,8	- 6,5	- 4,8
de 20 à 30 ha	+ 0,0	+ 0,3	- 10,6	- 19,2
de 30 à 50 ha	- 0,1	- 1,2	- 10,9	- 26,3
plus de 50 ha	- 0,1	- 4,9	- 5,0	- 28,9
	- 52,4	- 15,5	- 79,0	- 13,6

Surface	Nombre de travailleurs permanents pour 100 exploitations		
	1950	1959	Différence
moins de 5 ha	97	113	+ 16
de 5 à 10 ha	216	198	- 18
de 10 à 20 ha	279	240	- 39
de 20 à 30 ha	350	282	- 68
de 30 à 50 ha	473	353	- 120
plus de 50 ha	818	611	- 207
Moyenne	172	175	+ 3

phénomène a été si net que, dans la catégorie de 10 à 20 ha, où le nombre des exploitations s'est accru de près de 11 %, les effectifs occupés en permanence se sont cependant réduits de près de 5 %.

A quoi tient l'apparente anomalie que constitue l'évolution observée sur les exploitations de moins de 5 ha ? Elle s'explique vraisemblablement par le fait que les exploitations de cette taille qui ont disparu entre les deux recensements étaient de toutes petites entreprises de polyculture employant au maximum un travailleur permanent, et dont une importante fraction, simples exploitations d'appoint tenues par des salariés agricoles ou des non-professionnels, n'en occupaient même aucun. Ainsi, la disparition de ces exploitations s'est accompagnée d'une diminution beaucoup moins que proportionnelle de la main-d'œuvre permanente. Il semble que cette explication suffise, sans qu'il soit besoin d'admettre une tendance à l'accroissement de la densité d'emploi sur les exploitations de petite taille. Du moins doit-on constater qu'elle n'a pas diminué, contrairement à ce que l'on observe sur les exploitations de plus grande dimension. Elle paraît s'être maintenue à un niveau nettement plus élevé même que les chiffres ne semblent l'indiquer, puisque plus de la moitié encore des exploitations de moins de 5 ha recensées en 1959 n'avaient pas de main-d'œuvre permanente. Il subsistait donc, sur les autres, une moyenne de plus de 2 travailleurs par exploitation, moyenne relativement élevée qui paraît s'expliquer par le grand nombre des exploitations horticolas comprises dans les classes inférieures de superficie et aussi par l'intensification de la production sur les petites exploitations de polyculture.

Ainsi, les effectifs permanents n'ont tendu à se contracter que sur les exploitations de plus de 5 ha, et s'ils ont diminué aussi dans les classes de grandeur inférieures, c'est dans la seule mesure où les exploitations qui les occupaient ont cessé d'exister en tant qu'entreprises indé-

pendantes, ou se sont transformées en exploitations d'appoint. La conclusion n'est que normale : la compression des effectifs permanents se heurte nécessairement à une limite, qui est celle de l'unité, et qui semble désormais atteinte sur la grande majorité des petites exploitations non spécialisées.

45. La comparaison entre les recensements de 1950 et de 1959 ne renseigne qu'incomplètement sur la manière dont s'est réparti, entre les catégories professionnelles, le recul observé de la main-d'œuvre permanente, le recensement de 1950 n'ayant pas distingué, parmi les travailleurs non salariés, les exploitants des aides familiaux.

Par ailleurs, la répartition entre main-d'œuvre familiale et main-d'œuvre non familiale ne s'est pas faite exactement selon les mêmes normes en 1950, où les membres salariés de la famille ont été comptés avec les autres salariés, et en 1959, où ils ont été rangés, au contraire, dans la main-d'œuvre familiale. Cette catégorie marginale ne comptait toutefois, en 1959, que 5 000 travailleurs environ ⁽¹⁾, et elle ne devait pas être beaucoup plus nombreuse en 1950.

Malgré ces difficultés, on est en mesure de faire, sur l'évolution des différentes catégories de travailleurs permanents, les observations suivantes :

1. La main-d'œuvre familiale s'est réduite dans des proportions beaucoup moins marquées que la main-d'œuvre salariée (respectivement - 11,6 % et - 23,2 %). L'observation reste valable même si l'on tient compte du changement intervenu entre 1950 et 1959 dans la classification des salariés familiaux.

2. S'il n'est pas possible de mettre en lumière avec exactitude les variations respectives du nombre des exploitants et de celui des aides

(1) Voir première partie, point 136.

TABLEAU n° 15

*PAYS-BAS : Emploi agricole permanent par situation dans la profession et sexe
(1950-1959)*

Catégorie	1950	1959	Différence	
	en milliers		en %	
Chefs d'exploitation et aides familiaux	479,3	423,8 ⁽¹⁾	- 55,5	- 11,6
dont hommes	353,5	319,8 ⁽²⁾	- 33,7	- 9,5
femmes	125,8	104,0 ⁽³⁾	- 21,8	- 17,3
Salariés	101,5	78,0	- 23,5	- 23,2
dont hommes	96,1	76,1	- 20,1	- 20,9
femmes	5,4	1,9	- 3,4	- 64,0
Total	580,8	501,8	- 79,0	- 13,6
dont hommes	449,7	395,9	- 53,8	- 12,0
femmes	131,1	105,9	- 25,2	- 19,2

Source : Recensements de l'agriculture de 1950 et de 1959 : agriculture et horticulture seulement.

⁽¹⁾ Dont 235 200 chefs d'exploitation et 188 600 aides familiaux.

⁽²⁾ Dont 227 600 chefs d'exploitation et 92 200 aides familiaux.

⁽³⁾ Dont 7 600 chefs d'exploitation et 96 400 aides familiaux.

familiaux, on peut cependant tirer certaines indications des données relatives à la profession principale des exploitants. La très grande majorité des chefs d'exploitation occupés en permanence étaient, en 1950 comme en 1959, des agriculteurs et horticulteurs professionnels. En 1959, la proportion avoisinait 90 %. C'est donc l'évolution de ces deux groupes qui a commandé celle de l'ensemble de la catégorie des exploitants permanents. Or, entre 1950 et 1959, leurs effectifs additionnés ont baissé de 244 100 à 209 600, soit de 34 500 unités, chiffre approximativement égal à celui qui mesure la diminution de la main-d'œuvre familiale masculine : 33 700. La proportion de femmes titulaires d'exploitation étant très faible, il résulte de cette égalité arithmétique que le nombre des aides familiaux masculins, contrairement à ce qui a été le cas dans les autres pays de la Communauté, n'a pas dû baisser sensiblement. Compte tenu de la rectification nécessitée par la manière différente dont ont été ventilés, en 1950 et en 1959, les aides rémunérés, cette baisse n'a pu être que de l'ordre de quelques milliers d'unités, pour atteindre en 1959 le chiffre de 92 000. Pour que le recul ait été plus marqué, il faudrait supposer que les autres groupes d'exploitants permanents : salariés et non-professionnels, aient augmenté ; c'est une hypothèse peu vraisemblable, bien que les rangs de ces derniers se soient grossis, entre les deux recensements, d'un nombre non négligeable de petits exploitants qui s'étaient déclarés professionnels en 1950.

3. Si le nombre des aides masculins n'a probablement pas beaucoup diminué, celui des aides féminins a, au contraire, nettement reculé : d'une vingtaine de milliers, pour s'établir, en 1959, à un peu plus de 96 000.

46. Les renseignements tirés des recensements sur le nombre des travailleurs permanents doivent être complétés par les données recueillies sur leur degré d'emploi. Malheureusement, le recensement de 1950 ne fournit à cet égard que des données très générales sur la prestation globale de travail de main-d'œuvre permanente et non permanente en hommes-année. Au contraire, les recensements de 1956 et de 1959 fournissent des données précises sur le degré d'emploi de la main-d'œuvre permanente par statut professionnel et sexe. La période séparant les deux recensements est évidemment très courte, mais elle suffit à faire apparaître nettement certaines tendances.

De 1950 à 1959, la catégorie de travailleurs permanents qui a le plus diminué est celle des travailleurs occupés de 2 à 3 jours (ou l'équivalent de 2 ou 3 jours) par semaine. Parmi les travailleurs occupés à temps complet, ou entre 4 et 5 jours par semaine, l'évolution a été orientée diversement selon les sexes : diminution assez légère pour les hommes, et augmentation pour les femmes. Ainsi, si la main-d'œuvre permanente a diminué, et assez nette-

ment même, entre les deux recensements, le degré moyen d'emploi de cette main-d'œuvre s'est, en revanche, sensiblement élevé.

La prise en considération du recensement intermédiaire de 1959 permet de faire une constatation supplémentaire : c'est que la diminution des effectifs permanents a été relativement lente entre 1950 et 1956, et que le processus s'est notablement accéléré par la suite.

47. Outre les données relatives à la main-d'œuvre permanente, les recensements agricoles de 1950, 1956 et 1959 ont recueilli des renseignements sur la quantité de travail fournie par la main-d'œuvre temporaire, familiale et salariée. Les chiffres montrent que le travail temporaire a beaucoup diminué d'importance depuis 1950, où il représentait, au total, plus de 54 000 unités annuelles de travail. Il n'en représentait plus que 38 000 en 1959, soit une baisse d'environ 30 %.

48. Quelles indications tirer de cet ensemble de données ? Il est évident, surtout si l'on considère que la population active agricole néerlandaise a conservé un potentiel d'accroissement particulièrement élevé, qu'elle a subi, par émigration, une forte amputation. Toutefois, le recul des effectifs occupés dans le secteur agricole ne s'explique pas par ce seul facteur. Deux autres y ont eu une part non négligeable : la disparition, par défaut de succession directe, de nombre de petites exploitations, et la tendance à la diminution de la participation des femmes aux travaux agricoles.

Il est certain, en effet, que la forte baisse du nombre des chefs d'exploitation permanents ne peut s'expliquer par le seul fait d'une migration professionnelle qui tendrait à dégrader rapidement leurs rangs. Un tel mouvement, comportant au moins le transfert de l'activité principale hors de l'exploitation, sinon toujours son abandon, a certes joué son rôle. Mais les exploitants qui ont disparu de la population active agricole ont été souvent, aussi, des travailleurs âgés qui sont morts ou se sont retirés de la vie professionnelle en laissant des exploitations trop petites pour être reprises telles quelles : comme dans les autres pays, la relève des générations a été sans doute largement déficitaire dans les classes inférieures de grandeur, en l'espèce sur les exploitations non spécialisées de moins de 5 ha, et les exploitations horticoles de moins de 1 ha.

Au-dessus de ces limites, ni l'un ni l'autre de ces deux phénomènes n'ont plus joué ; le nombre des exploitants permanents est resté stable, et à peu près aussi, semble-t-il, celui des aides masculins, cette double stabilité témoignant d'un renouvellement normal des générations. Toutefois, le fait que le nombre des aides mascu-

lins n'ait que peu diminué, et qu'il soit même probablement resté stable sur les exploitations moyennes et grandes, implique, au rythme d'accroissement naturel qui est celui de la population agricole juvénile, un courant d'émigration assez important, qu'il n'est malheureusement pas possible de chiffrer, même de manière approximative.

A cette migration des aides masculins s'est ajoutée, bien entendu, celle des salariés. Elle paraît même avoir revêtu une ampleur supérieure, puisque la nette diminution du nombre des salariés permanents s'est accompagnée d'une baisse proportionnellement plus forte encore du nombre d'unités annuelles de travail prestées par les salariés non permanents, baisse qui reflète nécessairement une diminution importante de leurs effectifs mêmes. Toutefois, souvent, ces salariés non permanents sont de petits exploitants, ou des aides familiaux de petits exploitants, que les recensements de l'agriculture comptent par ailleurs comme tels, de sorte que la tendance à l'émigration observée parmi les travailleurs familiaux des petites exploitations rend compte aussi, dans une importante mesure, de la baisse de la main-d'œuvre salariée non permanente.

Reste le cas de la main-d'œuvre auxiliaire féminine, dont l'emploi, aussi bien non permanent que permanent, a eu tendance à fléchir dans des proportions nettement plus fortes que celui des travailleurs familiaux masculins. Trois facteurs ont pu contribuer à cette baisse : cessation d'activité liée à celle du chef de ménage, réduction ou cessation complète de la participation aux travaux de l'exploitation, enfin, déplacement du centre de l'activité professionnelle hors de l'exploitation. Le premier a sans doute joué un faible rôle, car la plupart des exploitations qui ont disparu étaient des exploitations de très petite taille qui ne recouraient pas au travail des aides féminins. Quant aux deux autres facteurs, il faudrait, pour pouvoir mesurer leur importance respective, disposer de données statistiques distinguant les femmes des filles d'exploitants, puisque, en pratique, l'un n'a joué que pour les premières, et l'autre que pour les secondes. Malheureusement, une telle distinction n'a été faite que lors du recensement général des logements de 1956, point de repère unique qui ne permet pas d'établir de tendances. Il est néanmoins probable que la migration professionnelle des filles d'exploitants a été, comme dans les autres pays, le phénomène dominant. Il a même dû revêtir une ampleur assez grande si l'on considère que, sans cet exode, la croissance démographique aurait dû normalement déterminer une notable augmentation de cette catégorie de travailleurs féminins.

8. CONCLUSIONS GENERAL ES

49. Les analyses qui précèdent font apparaître, dans les modalités du recul de l'emploi agricole, un certain nombre de tendances communes à l'ensemble des pays de la Communauté, même si elles sont parfois diversement accentuées de l'un à l'autre.

1. Des trois catégories socio-économiques, dont est formée la population active agricole : chefs d'exploitation, aides familiaux et salariés, c'est la seconde qui, de loin, dans presque tous les pays, a accusé la régression d'effectifs la plus forte. Les Pays-Bas sont apparemment le seul pays où le nombre des auxiliaires familiaux n'ait pas diminué dans des proportions particulièrement importantes. Moins considérable en chiffres absolus, la baisse du nombre des salariés a été généralement très nette aussi en termes relatifs, l'Italie ayant toutefois fait quelque peu exception, à cet égard, à la tendance d'ensemble. On a vu, cependant, que la distinction entre salariés et aides familiaux était moins tranchée dans la réalité qu'elle ne semblait à première vue, car beaucoup de travailleurs sont à la fois l'un et l'autre, ces situations ambiguës tendant même à se développer avec l'habitude qui se répand parmi les fils et filles d'exploitants d'adopter le statut de salarié sur l'exploitation familiale elle-même. Il n'y a donc pas lieu d'attacher une signification trop absolue à la mesure respective de l'évolution des effectifs dans chacune de ces deux catégories statistiques. Quant aux exploitants, leur nombre a tendu à diminuer dans des proportions en général bien inférieures.

2. La régression des effectifs occupés dans l'agriculture a revêtu deux aspects distincts : d'une part, ont disparu les travailleurs occupés sur un certain nombre de petites exploitations -

en grande majorité, exploitations de polyculture de moins de 5 ha - qui ont cessé d'exister en tant qu'exploitations indépendantes à emploi permanent, tandis que s'est produite, d'autre part, une contraction de l'emploi sur une large fraction des exploitations qui subsistaient. La diminution du nombre des exploitants est évidemment imputable en totalité au premier phénomène, tandis que le second rend compte de la plus grande partie de la baisse du nombre des aides familiaux et des salariés. C'est ce dernier, qui a eu, en définitive, l'incidence numérique la plus forte.

3. Cette régression s'est produite de plusieurs manières. Elle a résulté avant tout, bien entendu, d'un large courant de migration professionnelle vers les activités non agricoles, mais elle a eu aussi deux autres origines : d'une part, le déficit du renouvellement des générations, consécutif à un exode antérieur, sur les exploitations de petite taille ; d'autre part, la réduction observée, dans tous les pays sauf l'Italie, de la participation des aides familiales aux travaux des exploitations. L'émigration professionnelle a surtout intéressé la catégorie des aides familiaux jeunes (fils et filles d'exploitants) et celle des salariés. En revanche, c'est surtout la relève déficitaire des générations qui rend compte de la diminution du nombre des exploitants. Ils ne paraissent pas avoir été très nombreux, en effet, à abandonner l'agriculture, au moins de manière définitive et complète, car les formes d'abandon partiel ont été, au contraire, fréquentes, notamment en Allemagne et en Italie. Enfin, la diminution de l'emploi par réduction sur place de la prestation de travail a surtout intéressé les femmes d'exploitants. Cette tendance, pourtant, n'a pas été générale, et on a même observé dans certains cas, notamment en Italie, un phénomène inverse, lié à la substitution des épouses aux maris dans la conduite des exploitations, et consécutif au déplacement hors de l'agriculture du siège de l'activité principale de ceux-ci.

II. LES FACTEURS DU RECU L DE L'EMPLOI AGRICOLE

1. OBSERVATIONS D'ENSEMBLE

50. L'analyse qui précède a montré que le recul de l'emploi dans l'agriculture présentait trois aspects différents, que les statistiques ne permettaient malheureusement pas, en général, de distinguer nettement les uns des autres : la baisse des effectifs par migration professionnelle vers d'autres secteurs d'activité, le déficit du renouvellement des générations d'exploit-

tants sur une partie des exploitations, et le recul de la participation des membres féminins de la famille aux travaux proprement agricoles. Phénomène complexe, la diminution de l'emploi agricole a eu nécessairement aussi des causes multiples, qui peuvent être recherchées dans trois directions : l'altération de la structure par âge de la population agricole, l'évolution relativement moins favorable des conditions de vie et de travail dans l'agriculture, et l'effort de rationalisation qui y est accompli.

51. Le premier de ces facteurs, d'ordre démographique, peut s'analyser assez simplement. Dans tous les pays de la Communauté, la structure de la population active agricole présente, par rapport à celle de la population active totale, des signes plus ou moins marqués de vieillissement : si la base, formée par les jeunes de 15 à 19 ans, est encore normalement nombreuse (en partie, du reste, en raison d'un degré de scolarisation inférieur au-delà de 15 ans), les groupes d'âge de 20 à 50 ans sont relativement dégarnis (surtout entre 20 et 30 ans), tandis que les générations au-dessus de 50 ans sont de plus en plus largement représentées. En d'autres termes, la pyramide des âges de la population active agricole est nettement plus effilée dans sa partie inférieure, et nettement plus renflée, au contraire, dans sa partie supérieure, que celle de la population active prise dans son ensemble. Il en résulte nécessairement que la relève des générations n'est pas assurée et que, chaque année, une partie des vieux qui meurent ou se retirent de la vie active n'est pas remplacée. C'est ainsi que s'explique notamment, pour une bonne part, la tendance à la diminution graduelle du nombre des exploitants. Mais ce phénomène a eu, parallèlement, une influence également négative sur l'évolution du nombre des aides familiales (femmes d'exploitants), et il est sans doute aussi entré pour une part dans la diminution du nombre des salariés.

Si important qu'ait été ce facteur, il ne s'agit pas, cependant, d'une cause première, car la dégradation de la structure par âge de la population active agricole n'est elle-même que le résultat d'une émigration sélective, qui ne cesse de dégarnir les rangs des jeunes générations d'adultes destinées à assurer la relève de la main-d'œuvre âgée. La part du recul de l'emploi agricole directement imputable, au cours de la période qui nous occupe, au déficit du renouvellement des générations, l'est donc indirectement à une émigration antérieure, de sorte que l'on se trouve ramené, en dernière analyse, au problème de l'émigration hors du secteur agricole et de ses causes.

52. Restent donc à analyser deux ordres de facteurs, dont les uns sont d'ordre socio-économique, et les autres d'ordre plutôt technique. Les premiers peuvent se définir comme étant l'ensemble des motifs qui poussent sans cesse une fraction de la main-d'œuvre agricole à rechercher des emplois hors de l'agriculture, et les seconds, comme l'ensemble des raisons qui tendent à provoquer une contraction des possibilités d'emploi sur les exploitations agricoles.

Il est évident que ces deux séries de causes ne sont pas indépendantes les unes des autres, car, d'une part, les facteurs économiques qui déter-

minent certains travailleurs à l'abandon de l'agriculture sont ceux-là même qui poussent à y réaliser des progrès de rationalisation tendant à épargner le travail humain, tandis que, d'autre part, ces progrès, en réduisant les besoins de main-d'œuvre des exploitations, constituent l'une des causes directes du départ de certains travailleurs et notamment des salariés. Malgré ces liens, toutefois, il convient de séparer autant que possible l'analyse des causes qui ont agi plus directement sur l'offre de main-d'œuvre de celles qui ont agi plus directement sur la demande car, dans le processus général qui entraîne l'une comme l'autre vers la diminution, leur adaptation mutuelle est loin, comme on le verra, de s'être opérée parfaitement.

En définitive, aussi bien les facteurs techniques de l'évolution récessive de l'emploi dans le secteur agricole que les facteurs psycho-sociaux de l'émigration hors de ce secteur, procèdent de causes économiques communes et fondamentales qu'il importe de mettre en lumière préalablement.

2. L'EVOLUTION DE LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE

53. Il suffit de produire quelques données très globales tirées des comptes nationaux des dix dernières années pour mettre en évidence le fait que, si l'agriculture a connu encore, au cours de cette période, dans la Communauté, une expansion notable, l'ampleur de cette expansion est restée néanmoins très inférieure à celle de l'ensemble des autres secteurs : alors que le produit intérieur brut de la Communauté a augmenté, en volume, de près de 60 % entre 1953 et 1962, celui de l'agriculture ne s'est accru, dans le même intervalle de temps, que de 20 % environ. Même si, d'un strict point de vue méthodologique, le choix de deux années de référence isolées pour mesurer l'augmentation du produit de l'agriculture est évidemment critiquable, les chiffres que l'on a mis en regard sont d'une validité bien suffisante pour qu'on puisse en tirer des conclusions formelles quant à la disparité des taux de croissance entre l'agriculture et le reste de l'économie.

Comme le montre le tableau no. 16, cette disparité n'a pas été également marquée dans tous les pays : elle a été très forte en république fédérale d'Allemagne et en Italie, moins nette aux Pays-Bas et en France (encore que, pour ce dernier pays, il y ait à tenir compte, dans l'appréciation des chiffres, du niveau exceptionnellement élevé atteint par la production agricole en 1962), et relativement peu sensible en Belgique. Si les tendances observées à cet égard dans les six pays ont été diversement accentuées, l'écart entre le taux de croissance de l'agricul-

TABLEAU n° 16

COMMUNAUTE : Croissance comparée du produit intérieur brut et du produit de l'agriculture, par pays (1953-1962)

Indices de volume (1953 = 100)

Pays	Produit intérieur brut	Valeur ajoutée de l'agriculture
Belgique	132	123
Allemagne (RF)	160	117
France	155	126
Italie	166	113
Luxembourg
Pays-Bas	149	123
Communauté	157	..

ture et celui des autres secteurs a donc été général et, dans la plupart des cas, très prononcé. Ce phénomène s'inscrit, du reste, dans un trend séculaire.

Ainsi, l'agriculture communautaire a connu, au cours de la période couverte par cette analyse, une expansion beaucoup moins vive que l'industrie et les services, ce qui a entraîné une nette diminution de son poids relatif dans l'économie. Il n'y a lieu ici que de constater le fait, non d'en analyser les causes qui, de toute évidence, doivent être recherchées du côté de la demande plutôt que du côté de l'offre. En effet, et pour la raison principale que la consommation de produits alimentaires, qui intervient pour 35 % dans la demande de produits agricoles, a une faible élasticité par rapport à l'ensemble des dépenses de consommation dans les pays à revenu déjà élevé, les débouchés de l'agriculture communautaire n'ont enregistré qu'une expansion annuelle assez réduite, due pour près de moitié à la progression démographique, et pour un peu plus de moitié seulement à une hausse - d'ailleurs en grande partie imputable à un facteur purement qualitatif - de la consommation par tête. A cette cause - de loin prédominante - de la progression relativement modeste de la production agricole qu'a constituée la relative inélasticité de la demande, s'est conjugué, en termes de valeur ajoutée, un facteur supplémentaire : la hausse relativement plus importante du volume des dépenses courantes et de la consommation intermédiaire des entreprises agricoles, conséquence de l'effort de modernisation des exploitations. Supportant des frais croissants, et ne pouvant compter que sur des débouchés en expansion lente, l'agriculture a dû s'adapter à ces conditions défavorables en se rationalisant, et en éliminant de la main-d'œuvre, ces deux phénomènes complémentaires s'entraînant l'un l'autre. C'est seulement aux

prix de cet effort de productivité qu'a pu être mise en échec la tendance à la dégradation relative de la rémunération du travail en agriculture, tendance dont la persistance a directement stimulé l'ensemble de ce processus d'adaptation.

54. La menace s'est avérée d'autant plus précise que l'évolution relative des prix des biens et services achetés par l'agriculture aux autres secteurs, et des prix des produits agricoles, a été, dans l'ensemble, défavorable à ces derniers. Cette tendance à la détérioration des termes de l'échange entre l'agriculture et les autres secteurs économiques, due pour une part à l'évolution des cours mondiaux des produits agricoles et à une surproduction intérieure latente, mais aussi à une organisation défectueuse des marchés, a été combattue par des interventions publiques, et ne s'est finalement vérifiée que dans une mesure assez faible. Elle a néanmoins contribué à réduire encore la marge d'accroissement des profits agricoles par rapport à ce qu'elle eût été si les prix relatifs étaient demeurés constants, et rendu par conséquent d'autant plus nécessaire la compression des coûts de production.

55. L'ensemble des phénomènes dont il vient d'être fait mention se reflète dans les chiffres ci-dessus, qui figurent l'évolution, à prix courants, de la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut des six pays entre 1953 et 1962.

TABLEAU n° 17

COMMUNAUTE : Part à prix courants de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut ⁽¹⁾ (1953-1962)

(en %)

Pays	1953	1962
Belgique	7,6	5,9
Allemagne (RF)	9,1	5,2
France	12,0	9,2
Italie	25,2	16,7
Luxembourg	10,2	7,5 ⁽²⁾
Pays-Bas	12,4	9,0

⁽¹⁾ Pour la Belgique, l'Allemagne et la France, le calcul est fait aux prix du marché, pour l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, au coût des facteurs.

⁽²⁾ 1961.

Ainsi, en huit années, la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut à prix courants s'est réduite d'environ un quart en France et dans les pays du Benelux, d'un tiers en Italie, et de plus des deux cinquièmes en Allemagne. Et, malgré l'augmentation, au moins dans cer-

tains pays, des revenus provenant des transferts effectués au titre de la sécurité sociale, les revenus agricoles ont subi une évolution parallèle, c'est-à-dire que leur masse a tendu à progresser nettement moins vite que l'ensemble des autres revenus. On comprend, dans ces conditions, que seul un important transfert de main-d'œuvre de l'agriculture aux autres secteurs économiques pouvait empêcher la diminution de la part du revenu global échéant aux agriculteurs de se traduire par une dégradation relative de leurs revenus individuels, cette adaptation démographique s'imposant d'autant plus que la moyenne de ces revenus se situait, déjà initialement, à un niveau plutôt bas.

56. Tels sont les facteurs fondamentaux qui expliquent que les travailleurs de l'agriculture aient été encore nombreux, au cours de la période qui nous occupe, à subir l'attraction d'autres secteurs d'activité. Dans certains cas, cette migration a été directement provoquée par les progrès de rationalisation accomplis dans l'agriculture, et la réduction des besoins de main-d'œuvre qui en a résulté. Mais, beaucoup plus souvent, elle s'est produite sans récession préalable de l'emploi, par le seul effet de l'infériorité des rémunérations et, plus généralement, des conditions de vie dans l'agriculture. Il convient maintenant de quitter le plan des explications générales pour analyser ces deux phénomènes.

3. L'EFFORT DE RATIONALISATION EN AGRICULTURE

57. Tous les progrès de rationalisation qui ont été récemment accomplis dans l'agriculture des six pays n'ont pas toujours eu pour but, ni pour résultat, de réduire les besoins en main-

d'œuvre. Certains ont simplement rendu le travail moins pénible, ou accru son efficacité, sans diminuer sa quantité, exprimée en nombre de personnes occupées par unité de surface. D'autres même ont pu contribuer à accroître le nombre des emplois en affectant des espaces incultes à des usages productifs, ou en modifiant la destination de certaines terres : ainsi en a-t-il été de la réforme agraire réalisée en Italie en vertu des lois de 1950, de divers travaux d'aménagement foncier accomplis sur une échelle plus ou moins importante dans tous les pays membres, ou encore de la conversion de terres de culture à des spéculations à plus forte intensité de travail, telles certaines formes d'élevage ou de culture spécialisée. L'effort de l'agriculture pour améliorer ses conditions de production, et élever sa productivité, n'a donc pas eu invariablement des effets récessifs sur l'emploi. Tel a bien été, cependant, le résultat direct de cet effort dans son aspect le plus important : la mécanisation. Et on verra qu'il en a comporté d'autres, dont l'influence s'est exercée dans le même sens.

58. La période qui nous occupe a été marquée, en effet, dans tous les pays membres, par un développement spectaculaire du machinisme agricole. Sa principale forme a été, partout, la mécanisation de la traction : de 1950 à 1962, le nombre de tracteurs agricoles utilisés dans la Communauté est passé de 368 000 à 2 329 000, accusant une hausse de plus de 500 %. La croissance du parc a été à peu près du même ordre d'importance dans les divers pays, mais c'est en Allemagne que l'effort d'équipement dans ce domaine a été jusqu'ici poussé le plus loin, en nombre absolu de tracteurs, et surtout en densité par unité de surface utile.

TABLEAU n° 18
COMMUNAUTE : Evolution du parc de tracteurs agricoles, par pays (1950-1962)

Pays	1950	1962	1950	1962
	en milliers		par 1000 ha de surface utile	
Belgique	8,1	52,5	4,5	31
Allemagne (RF)	139,5	999,2	9,8	70
France	142,0	890,0	4,3	26
Italie	56,9	304,9	2,8	15
Luxembourg	1,3	6,7	9,2	49
Pays-Bas	19,8	76,0	8,4	33
Communauté	368,0	2 329,0	5,1	32

Source : OSCE Bulletin général de statistiques, n° 11, novembre 1963.

Au total, le nombre de tracteurs, qui était de 5 par 1000 ha de surface agricole utile en 1950, atteignait 32 en 1962, c'est-à-dire que leur diffusion est devenue extrêmement large. Or la substitution de la traction mécanique à la traction animale constitue un progrès éminemment récessif, car elle réduit dans de fortes proportions le temps nécessaire à l'accomplissement de nombreux travaux, non seulement de culture, mais de transport ⁽¹⁾. D'après certaines observations faites aux Pays-Bas, l'usage du tracteur permettrait d'effectuer trois fois plus vite l'ensemble des opérations de culture et la moisson, quatre fois plus vite la récolte des pommes de terres et cinq fois plus vite celle des betteraves ⁽²⁾. En outre, la mécanisation de la traction a fortement réduit l'utilisation des animaux de trait et, d'autant, le temps de travail consacré à leur entretien et à la culture des produits nécessaires à leur alimentation.

Sans donner lieu toujours à des progrès aussi considérables, le développement des autres formes de machinisme agricole s'est néanmoins rapidement poursuivi, dans le sens, à la fois, de l'accroissement du nombre des machines en service et de leur perfectionnement. Parmi les engins dont le nombre a le plus notablement augmenté au cours de la période qui nous occupe, on peut citer les moissonneuses-batteuses, les décolleteuses, arracheuses de betteraves, les semeurs mécaniques, les appareils à pulvérisation et les machines à traire. On peut y ajouter, bien qu'il ne s'agisse pas, à proprement parler, de machines agricoles, les écrémeuses et les barattes. Enfin, en marge de la mécanisation elle-même, les progrès réalisés dans l'adduction d'eau et dans l'électrification ont, eux aussi, allégé le travail de ferme, en termes de dépense physique et de temps.

Tels ont été les aspects les plus importants de la diffusion récente, en agriculture, des moyens mécaniques de production. Il est évident que tous ces progrès, en diminuant dans des proportions souvent très sensibles, le temps nécessaire à l'accomplissement de beaucoup de travaux de plein air ou d'intérieur, ont directement contribué à réduire les besoins de main-d'œuvre de l'agriculture au regard de ses objectifs de production. Toutefois, leur effet récessif a été inégalement marqué selon les types de spéculation agricole. D'une manière générale, c'est sur les exploitations de grande culture que l'économie de main-d'œuvre entraînée par l'usage des machines s'est fait principalement sentir, à la fois parce que ces exploitations, dans l'en-

semble relativement concentrées, ont disposé de plus larges ressources pour s'équiper, et parce que la nature de leurs productions se prête très spécifiquement à l'usage en grand de moyens mécaniques. En revanche, et pour des raisons structurelles qui sont faciles à apercevoir, les effets réducteurs de la mécanisation sur le volume de travail ont été plus limités sur les exploitations vouées à l'élevage ou aux cultures spécialisées, et même sur les exploitations de polyculture familiale, dont l'effort d'équipement en tracteurs a été pourtant, au cours de la période qui nous occupe, extrêmement important.

59. En dehors de la mécanisation, la rationalisation de l'agriculture a revêtu d'autres aspects également récessifs. Il s'agit d'abord des améliorations apportées à la structure agraire par les opérations de remembrement et, plus encore, de tous les efforts déployés dans le sens de la concentration des exploitations, par agrandissement ou regroupement. Les pouvoirs publics ont généralement encouragé, dans un souci de productivité, et même de viabilité, cette rationalisation de la configuration des exploitations, dont il a toujours résulté des économies plus ou moins sensibles en temps de travail, voire des suppressions d'emplois. Il y a lieu de mentionner encore, dans le même ordre d'idées, l'abandon de terres insuffisamment rentables, notamment dans les zones montagneuses, ou leur affectation à des modes de culture plus extensifs, telle la conversion de terres arables en pâturages. Sans avoir eu probablement, au total, des effets récessifs aussi importants que ceux de la mécanisation, ces modifications de structure ont certainement contribué, de manière appréciable, à améliorer, au détriment de la quantité d'emploi, la productivité du capital foncier.

60. Un dernier phénomène, enfin, a joué dans le sens de la diminution de la quantité de travail nécessaire à la marche des exploitations et, partant, de leurs besoins globaux en main-d'œuvre ; la tendance à la substitution d'entreprises non agricoles aux entreprises agricoles dans le commerce ou la transformation des produits de l'agriculture, et même dans certaines opérations relevant de la culture proprement dite. D'une manière générale, l'organisation de plus en plus systématique du ramassage, du conditionnement et de la transformation industrielle des produits agricoles tend à déplacer vers des entreprises de caractères commerciaux ou industriels des activités antérieurement exercées au sein des exploitations agricoles, et à diminuer d'autant le temps de travail qui y était consacré. Le fait le plus notable de ces dernières années a été, à cet égard, le développement très important de la fabrication industrielle des produits laitiers. D'autre part, l'habitude a continué de se répandre de confier

(1) A côté du rôle joué par les tracteurs, il convient de ne pas oublier celui des véhicules automobiles ordinaires, dont l'usage s'est considérablement répandu dans les campagnes au cours de la période couverte par cette analyse.

(2) Rapport du professeur Hoyois sur l'emploi agricole en Belgique, pp. 99 et suivantes.

à des entreprises spécialisées disposant de leur personnel et de leur outillage, et opérant dans les meilleures conditions de productivité, le soin d'effectuer à forfait certains travaux proprement agricoles, tels la moisson, le battage, le binage et l'arrachage des betteraves, l'arrachage des pommes de terre, ou le repiquage du riz. Sans doute, les entreprises de travaux agricoles emploient-elles des salariés de l'agriculture, de sorte que le développement de leurs activités a recréé des emplois qu'il tendait à supprimer au niveau des exploitations. Mais cette reconstitution n'a été que partielle, en raison des importantes améliorations de rendement qui résultent des méthodes du travail à l'entreprise par rapport aux méthodes traditionnelles.

61. Tels sont les différents aspects de l'effort de rationalisation qui s'est poursuivi dans l'agriculture des pays de la Communauté, et grâce auquel elle s'est mise en mesure d'accroître sensiblement le volume de sa production, tout en y affectant un volume de travail en constante et rapide diminution. Il reste à examiner de quelle manière cette économie de travail s'est répercutée sur le volume des effectifs occupés, et comment, en particulier, elle a contribué à stimuler l'émigration agricole.

62. Pour des raisons évidentes, c'est sur l'emploi de main-d'œuvre salariée que l'effort de rationalisation de l'agriculture a eu l'incidence négative la plus directe, et la plus importante. De fait, la prestation de travail des salariés agricoles a fortement diminué dans tous les pays de la Communauté, sauf apparemment en Italie, où on a vu cependant que certaines ambiguïtés statistiques ne permettaient même pas d'affirmer que l'évolution se soit nettement écartée, sur ce point, de la tendance générale ⁽¹⁾. La réduction des horaires de travail n'ayant eu à cette diminution qu'une part négligeable, le phénomène est donc essentiellement imputable à la contraction des effectifs au travail, contraction qui a pu provenir, soit de suppressions complètes d'emploi, soit de la transformation d'emploi permanents en emplois temporaires, soit encore du raccourcissement de la durée des emplois temporaires eux-mêmes. Et il va de soi que cette évolution récessive a constitué un des facteurs qui ont poussé beaucoup de salariés agricoles à rechercher des emplois hors de l'agriculture.

63. La rationalisation de l'agriculture a eu sans doute une influence moindre sur l'émigration de travailleurs familiaux. S'agissant des exploitants et de leurs femmes, des progrès de caractère simplement technique, telle l'acquisition d'un tracteur, ont généralement pour seule conséquence, en effet, de réduire la durée et la peine de leur travail, sans pour autant

rendre l'un ou l'autre disponible pour exercer, fût-ce à temps partiel, une activité extra-agricole. De fait, de nombreuses observations ont montré que le principal effet de la mécanisation, sur les exploitations de moyenne et de petite taille, avait été de libérer les épouses d'exploitants d'une partie de leurs tâches professionnelles au profit de leurs occupations domestiques, au point que beaucoup d'entre elles, sans avoir quitté l'agriculture, ont néanmoins cessé d'y avoir une véritable activité. Les seuls progrès de rationalisation qui aient fait disparaître des emplois d'exploitants, et d'aides familiales par contre-coup, ont été les regroupements d'exploitations. Mais ils se sont généralement produits à l'occasion d'un décès ou d'une prise de retraite, de sorte que, dans la majorité des cas, ils ne se sont pas accompagnés d'une migration professionnelle. Quant aux fils et filles d'exploitants, les progrès techniques réalisés sur l'entreprise familiale ont rendu leur travail plus facile et plus attrayant, mais ils ont souvent aussi diminué, voire supprimé, la nécessité d'une aide régulière de leur part. Cela a été le cas sur beaucoup d'exploitations de taille relativement réduite, où l'introduction d'un tracteur a suffi à permettre à l'exploitant d'accomplir seul, ou avec la seule assistance de sa femme, une tâche qui requérait antérieurement le concours d'au moins un travailleur familial supplémentaire. La mécanisation ou, d'une manière plus générale, la rationalisation de l'agriculture, a donc libéré beaucoup de fils et filles d'exploitants de tout ou partie des occupations qui étaient les leurs sur l'exploitation familiale, et les a rendus disponibles, soit totalement, soit au moins à temps partiel, pour d'autres emplois. Bien que moins directement que dans le cas des salariés, parce qu'elle ne les a pas à proprement parler privés d'emploi, mais qu'elle a seulement réduit, dans des proportions plus ou moins fortes, l'utilité de leur concours, la rationalisation en cours sur les exploitations agricoles a donc été souvent au moins l'une des raisons qui ont poussé nombre de fils et filles d'exploitants à quitter l'agriculture. On verra cependant qu'ils y ont été incités par d'autres raisons plus déterminantes.

4. L'INFERIORITE DES REVENUS ET DES CONDITIONS DE VIE EN AGRICULTURE

64. En dehors de la contraction, consécutive aux progrès de rationalisation, de leurs possibilités d'emploi, les travailleurs de l'agriculture ont trouvé d'autres motifs d'émigration professionnelle dans le sentiment de l'infériorité de leurs revenus et, plus généralement, de leurs conditions de vie, par rapport aux travailleurs des autres branches. De fait, et malgré les améliorations peu à peu apportées à cette situation, l'agriculture est demeurée, dans la Communauté, un secteur où la rémunération du tra-

(1) Voir ci-dessus, point 37.

vail est généralement basse, la protection sociale insuffisante, et les possibilités de promotion professionnelle limitées. A tous ces faits s'ajoute une certaine désaffection des jeunes générations pour le mode de vie rural lui-même. Il ne peut être question de s'étendre ici sur ces divers phénomènes, communs à des degrés divers aux six pays, mais seulement de les mettre brièvement en évidence.

65. Il est difficile de procéder à une comparaison valable entre les revenus des agriculteurs et ceux des autres catégories de travailleurs. Cela tient d'abord au phénomène de l'autoconsommation agricole, qui ne permet pas de poser le problème en termes monétaires rigoureux. Mais cela provient aussi du fait que les situations individuelles des travailleurs de l'agriculture présentent, selon le statut professionnel, d'une part, la dimension, le type de spécialisation et le degré de productivité des exploitations qu'ils cultivent, d'autre part, une diversité pour ainsi dire infinie, qui limite la portée des conclusions qu'on pourrait être tenté de fonder sur des moyennes statistiques. Une analyse très sommaire permet cependant d'établir un certain nombre de faits incontestables.

1. Sauf dans les pays du Benelux, et singulièrement aux Pays-Bas, la valeur ajoutée brute par personne occupée (aides familiaux féminins exclus) est demeurée, durant la période qui nous occupe, largement inférieure dans l'agriculture à ce qu'elle a été dans le reste de l'économie : l'écart a été constamment de l'ordre du simple au double en France et en Italie, et de l'ordre des deux tiers à l'unité en république fédérale d'Allemagne. Malgré la sous-estimation probable de la part non commercialisée de la production agricole servant de base à ces calculs, et malgré, par ailleurs, la relative faiblesse des charges fiscales pesant sur les agriculteurs et l'importance des transferts dont ils bénéficient, de tels écarts se sont nécessairement reflétés dans leur plus grande part sur les revenus moyens, faisant apparaître l'agriculture, dans la plupart des Etats membres, comme une activité dans l'ensemble mal rémunérée.

2. La forte infériorité moyenne des revenus des agriculteurs par rapport à ceux des autres catégories socio-économiques tient moins à une disparité d'échelle qu'à la structure de la pyramide des revenus agricoles, caractérisée par le large étalement de ses degrés inférieurs. Cette proportion particulièrement élevée de bas revenus résulte elle-même de plusieurs facteurs : d'abord, et surtout, la survivance d'un nombre élevé d'exploitations d'étendue trop faible pour se prêter à une mise en valeur rationnelle, et où l'étroite limitation physique des possibilités de production ne permet pas d'assurer un emploi suffisamment productif des ressources en main-d'œuvre, mais aussi le

fait que, dans leur très grande majorité, les salariés agricoles sont des travailleurs sans qualification spéciale, normalement rémunérés au niveau minimal des manœuvres, lors même que le jeu de la loi de l'offre et de la demande dans certaines régions à forte pression démographique ne conduit pas à pratiquer, en fait, des tarifs plus bas encore.

3. Les conséquences de l'excessif morcellement des exploitations sur le niveau moyen des revenus agricoles peuvent être mises en évidence numériquement. Ainsi, une enquête de la station d'économie rurale de Gand, observant à la fois le travail presté et le revenu obtenu par un échantillon d'exploitations agricoles belges de toutes dimensions au cours de la campagne 1958-1959, a révélé, entre les plus petites (de 0 à 7 ha) et les plus grandes (de 50 à 125 ha), un écart de l'ordre de un à cinq dans le revenu annuel par personne active, la moyenne s'établissant, parmi les premières, au chiffre de 40 000 francs belges (1). Or au recensement agricole de 1959, plus de la moitié des exploitations tenues par des agriculteurs ou des éleveurs professionnels se rangeaient encore dans les classes de grandeur auxquelles était attribué ce revenu moyen, et elles occupaient 40% de la main-d'œuvre permanente totale. Si l'on considère, par ailleurs, que ce revenu était un revenu moyen, que certains dépassaient, mais que d'autres n'atteignaient même pas, il devient évident qu'un nombre encore important de petites exploitations n'assurent pas à la main-d'œuvre qu'elles occupent une rémunération suffisante de son travail. Car, si la situation s'est améliorée à cet égard depuis 1959, d'ailleurs, du reste, sous l'effet de la disparition d'un nombre important de travailleurs agricoles marginaux que de l'élévation du revenu monétaire des petites exploitations, l'insuffisance absolue, et en tout cas relative, des revenus de toute une couche de la population active agricole est un phénomène structurel, appelé à durer tant que les structures foncières n'auront pas été entièrement assainies. Des observations faites dans les autres pays de la Communauté montreraient, s'il en était besoin, qu'il s'agit là d'un phénomène absolument général, et spécialement marqué dans certaines régions de France ou d'Italie où l'émiettement du sol est particulièrement accentué. Il est évident que le trop faible niveau de la rémunération du travail sur nombre d'exploitations marginales, et l'absence de tout espoir de voir cette situation s'améliorer sensiblement a été le motif le plus déterminant de l'abandon de l'agriculture par la main-d'œuvre familiale, les jeunes générations se refusant à une situation et à des perspectives aussi médiocres, dont seuls des exploitants relativement âgés, et n'ayant plus la possibilité de

(1) Rapport du professeur Hoyois sur l'emploi agricole en Belgique, pp. 74 et suivantes.

se réadapter à d'autres activités, réussissent encore à s'accommoder. En revanche, les exploitations marginales dont il est question n'employant pas de main-d'œuvre étrangère à la famille, le phénomène de refoulement qui s'est produit au départ de ces exploitations n'a intéressé la main-d'œuvre salariée que dans la mesure où les travailleurs familiaux qu'elles ont cessé d'occuper exerçaient accessoirement une activité de salarié agricole à laquelle ils auraient simultanément renoncé.

4. Outre le niveau exagérément bas des revenus par personne occupée sur les exploitations familiales de petite dimension, l'observation permet de mettre en évidence un autre fait de caractère plus ou moins général : la rémunération médiocre, voire faible, du travail de la main-d'œuvre salariée. Sans doute les salariés de l'agriculture bénéficient-ils, en plus de leur rémunération en espèces, de certains avantages en nature, qui rendent difficile la comparaison de leurs gains avec ceux des travailleurs des autres secteurs. Sans doute aussi, le niveau des salaires agricoles varie-t-il dans de larges limites d'une région à l'autre, au gré des conditions locales du jeu de l'offre et de la demande, influencé, notamment, par l'abondance ou la rareté des disponibilités de main-d'œuvre, et par la proximité ou la non-proximité d'activités concurrentes. L'observation statistique révèle néanmoins, dans la Communauté, des écarts considérables, pouvant aller jusqu'à l'ordre du simple au double dans certains pays, entre les gains moyens des salariés de l'agriculture et ceux des salariés de l'industrie. Il apparaît même que les salaires des industries qui paient le moins bien laissent encore généralement les salaires agricoles assez loin derrière eux. Enfin, les salaires minima payés dans l'agriculture sont, dans la plupart des cas, en retrait plus ou moins sensible sur les salaires minima payés par l'industrie. Telle est, du moins, la situation générale, à laquelle les Pays-Bas font exception, où les niveaux respectifs de rémunération dans l'agriculture et les autres secteurs sont voisins. On est déjà sensiblement moins proche de la parité en Belgique, et on s'en éloigne davantage encore en Allemagne, en France et en Italie, avec, il est vrai, des nuances régionales importantes (1).

66. Il résulte donc des observations que l'on peut faire, dans la Communauté, sur le niveau relatif des rémunérations dans les différents secteurs économiques, que les travailleurs agricoles ont, dans bien des cas, un avantage monétaire à prendre des emplois hors de l'agricul-

ture s'ils en ont l'occasion, même souvent pour n'exercer que des fonctions de manœuvres. Ils y trouvent d'ailleurs, outre le bénéfice d'une rémunération horaire plus élevée, des avantages supplémentaires : pour les salariés, des conditions d'emploi généralement plus régulières et des conditions de travail mieux définies ; pour les aides familiaux, la disponibilité personnelle de l'intégralité du revenu de leur travail. Sans doute convient-il d'atténuer cette appréciation en faisant observer que si le passage à une autre activité doit s'accompagner d'un déplacement de la résidence vers une zone urbaine, le coût des biens et services essentiels (nourriture, logement) y est ordinairement bien plus élevé qu'à la campagne. Mais, même dans ce cas, l'avantage matériel direct n'en subsiste pas moins pour beaucoup.

67. Si les disparités de rémunération entre l'agriculture et les autres secteurs semblent bien être, dans la grande majorité des cas, la cause principale de l'émigration agricole, il s'y ajoute néanmoins un certain nombre de facteurs secondaires, parfois indirectement liés au revenu, mais parfois aussi complètement indépendants de lui, dont l'importance ne doit pas être sous-estimée.

68. Le premier de ces facteurs est l'infériorité de la protection sociale par rapport à celle qui est assurée aux travailleurs salariés des autres secteurs de l'économie. Cette infériorité concerne principalement le champ d'application, dont les travailleurs indépendants de l'agriculture sont partiellement exclus, et, secondairement, le niveau des prestations (2).

C'est la situation des exploitants et des aides familiaux qui est principalement en cause ici, car les salariés de l'agriculture bénéficient, dans l'ensemble, des mêmes garanties que ceux des autres secteurs, pour autant, du moins, qu'il s'agisse des risques couverts par les régimes généraux, car il n'existe pas de régimes complémentaires applicables aux salariés agricoles. La parité entre les salariés de l'agriculture et des autres branches n'est cependant pas totale en France, ni surtout en Italie, en matière de chômage : en France, où le réseau des bureaux de chômage couvre très mal les zones rurales, où le chômage saisonnier d'hiver n'ouvre pas droit à indemnisation, et où le régime d'assurance complémentaire institué en 1958 ne s'étend pas à l'agriculture ; en Italie, où les indemnités de chômage ne sont versées qu'aux travailleurs ayant accompli moins de 180 jours de travail dans l'année, et sous des conditions restrictives supplémentaires qui éliminent nombre de salariés d'occasion. Enfin,

(1) Voir Communauté économique européenne, Commission : « Aperçu général de la situation sociale des travailleurs salariés agricoles » (Doc. V/1865/60) et « Les salaires dans l'agriculture » (Doc. V/VI/5860/61/1).

(2) CEE, Commission, et CECA, Haute Autorité : « Tableaux comparatifs des régimes de sécurité sociale applicables dans les Etats membres des Communautés européennes (au 30 juin 1962) 3 - Régime agricole »

dans plusieurs pays, les prestations en espèces, destinées à indemniser les périodes de maladie, sont calculées sur la base de salaires forfaitaires souvent inférieurs aux salaires effectifs, de sorte que cette indemnisation n'assure pas, en général, aux salariés de l'agriculture, un niveau de garantie équivalant à celui dont bénéficient les salariés des autres branches.

En dépit de ces insuffisances, la protection sociale des salariés agricoles est néanmoins très supérieure à celle dont jouissent les exploitants et les membres de leurs familles. Et encore la situation de ces derniers s'est-elle sensiblement améliorée, sous ce rapport, au cours des toutes dernières années, ce qui revient à dire qu'elle s'est caractérisée par des déficiences plus grandes encore durant la plus grande partie de la période qui est ici envisagée. La lacune principale concernait, et concerne encore, dans plusieurs pays, la couverture des risques de maladie, maternité et invalidité qui, assurée en Italie depuis 1954, ne l'est en France que depuis 1961, au Luxembourg que depuis 1962, et ne fait pas encore l'objet de dispositions légales dans les autres pays. Il convient d'observer, en outre, que même là où le risque maladie est couvert, l'étendue de la garantie légale est inférieure à ce qu'elle est pour les salariés, et que, notamment, l'inactivité due à la maladie n'ouvre pas droit au versement de prestations en espèces. La couverture des risques d'accidents et de maladies professionnelles est également très incomplète, puisqu'elle n'est toujours assurée qu'en Allemagne, en Italie et au Luxembourg. En revanche, les indépendants de l'agriculture bénéficient, dans tous les pays sauf l'Italie, des allocations familiales, et ce bénéfice leur a été assuré généralement dès l'origine. Quant au droit à pension de vieillesse, s'il est aujourd'hui reconnu dans toute la Communauté, c'est au cours de la période couverte par cette étude qu'il a été successivement introduit dans la législation des différents pays : en 1952 en France, en 1956 en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, et en 1957 en Allemagne et en Italie.

Cette rapide analyse suffit à montrer qu'au moins en ce qui concerne les exploitants et leurs aides familiaux, la perspective d'une amélioration importante de la protection sociale a pu constituer une incitation supplémentaire à changer d'activité.

69. Les possibilités limitées qui s'offrent à la promotion professionnelle, et les difficultés spécifiques qu'elle rencontre constituent d'autre part, et en tout premier lieu pour les jeunes, un autre et important motif d'abandonner l'agriculture. Pour le fils d'exploitant ou le salarié, le problème se pose en termes d'accession à la conduite personnelle d'une exploitation; pour l'exploitant, en termes d'accroissement de la taille de son entreprise et, dans le cas où il

n'a pas la propriété du sol, en termes d'affranchissement des servitudes qui s'attachent à tel ou tel mode juridique d'exploitation.

Les difficultés auxquelles se heurtent les efforts de certains exploitants pour restructurer leurs exploitations ou en accroître les dimensions n'ont peut-être pas une influence très sensible sur l'émigration agricole encore qu'il s'agisse souvent d'efforts vitaux, destinés à placer leurs entreprises dans des conditions qui leur assurent une rentabilité suffisante. Quant aux liens de dépendance à l'égard de la propriété, on doit surtout songer à certains modes d'exploitation archaïques - telle la forme italienne du métayage - qui placent l'exploitant dans une situation de subordination de moins en moins facilement tolérée.

Les problèmes de l'accession à la conduite de l'exploitation ont sans doute une plus grande importance du point de vue qui nous occupe ici, qu'il s'agisse des problèmes de succession ou des problèmes d'établissement. C'est héréditairement que se transmettent la plupart des exploitations, mais la tendance des exploitants à se maintenir en activité au-delà de l'âge normal de la retraite fait que leurs fils doivent souvent attendre d'avoir atteint eux-mêmes l'âge mûr avant que cette transmission s'effectue, et nombreux sont ceux qui n'acceptent pas la perspective d'une aussi longue attente dans la condition dépendante d'aide familiale. Quant aux difficultés auxquelles se heurte l'établissement des salariés, ou celui des fils d'exploitants hors de l'exploitation familiale, elles tendent à s'accroître au fur et à mesure que s'élèvent les normes de rentabilité, et de moins en moins de candidats sont à même de réunir les capitaux nécessaires. C'est là, pour beaucoup de jeunes, une situation décourageante qui influe de manière certaine sur leur propension à quitter la terre.

70. Un dernier facteur, d'ordre psychologique, s'est ajouté aux facteurs socio-économiques qui viennent d'être successivement évoqués : la désaffection à l'égard du mode de vie rural lui-même, principalement chez les jeunes. Ce qui est en cause ici dépasse le plan professionnel, encore que l'un des aspects les plus notables de cette désaffection soit relatif à la nature même du travail agricole, qui, malgré les progrès de la mécanisation, est souvent demeuré pénible et astreignant. Mais il semble qu'il faille attribuer peut-être plus d'importance encore au jugement défavorable que tendent à porter beaucoup de jeunes ruraux sur les conditions de vie à la campagne quand ils les comparent à celles des villes, dont les ont rapprochés les moyens de transport modernes.

En ce qui concerne la vie matérielle, les ruraux cumulent le plus souvent les inconvénients d'un habitat dispersé qui oblige à parcourir des distances plus ou moins importantes pour accéder à certains services indispensables (commerciaux, financiers, sanitaires, scolaires, etc.) et les désagréments de logements inconfortables qui, de surcroît, en ce qui concerne les salaires, ne sont même pas toujours indépendants. Sans doute, les situations à cet égard varient-elles fortement d'un pays à l'autre de la Communauté, et même d'une région à l'autre dans des pays tels que la France ou l'Italie, mais l'inconfort relatif des habitations rurales par rapport aux habitations urbaines se vérifie dans la généralité des cas, les principales inconvénients tenant aux insuffisances de l'approvisionnement en eau.

Quant à la vie sociale en milieu rural, il est évident qu'elle ne présente, ni sous l'angle des loisirs, ni du point de vue des fréquentations, la diversité de possibilités qu'offre le milieu urbain. Le sentiment que la vie à la ville, outre qu'elle est plus facile, est aussi plus agréable, et qu'elle permet de résoudre plus aisément le problème du choix du conjoint, joue certainement un rôle important dans l'émigration agricole, même s'il est vrai que la diffusion des moyens de transport et de communication modernes tend à réduire peu à peu la distance sociologique entre les campagnes et les villes, et à mettre de plus en plus à la portée de celle-là des facilités et des plaisirs qui étaient traditionnellement l'apanage de celles-ci.

Dans le phénomène d'exode agricole qui est ici analysé, il y a lieu, enfin, de manière générale, de faire une large part au rôle de l'imagination et à celui des entraînements collectifs : l'imagination qui modifie la vision des réalités, et constitue pourtant le moteur de toutes les décisions, et les entraînements collectifs dans lesquels, souvent, ces décisions se forment et s'expriment.

71. Tel est l'ensemble des raisons tenant aux conditions de vie et de travail dans l'agriculture qui, indépendamment de toute diminution des possibilités d'emploi, ont poussé, et continuent de pousser une partie de sa main-d'œuvre à changer d'activité, et, en même temps, souvent, à quitter la campagne pour s'établir dans des centres urbains. On a pu observer que ces causes avaient surtout agi sur les jeunes travailleurs, et cela s'explique à la fois par leur plus grande sensibilité aux facteurs professionnels et extra-professionnels qui viennent d'être successivement évoqués, et leur plus grande adaptabilité au changement de travail et de milieu de vie. La décision de quitter l'agriculture, si elle s'accompagne de celle de quitter la campagne pour la ville, se prend ordinairement dans les premières années de la vie active, et

en tout cas dans sa première moitié. Mais le fait ne tient pas seulement à la psychologie des intéressés; il met aussi en cause la réceptivité des structures socio-économiques d'accueil, qui s'ouvrent bien moins aisément à la main-d'œuvre âgée qu'à la main-d'œuvre jeune. Cette observation souligne l'importance d'un dernier facteur qu'il nous reste à considérer, et qui, sans être à proprement parler une cause de l'émigration agricole, en est au moins une condition nécessaire : l'existence d'une demande de main-d'œuvre suffisante émanant de l'industrie et des services.

5. L'EXPANSION DE L'EMPLOI HORS DE L'AGRICULTURE

72. Pour qu'un courant d'émigration puisse se maintenir au départ de l'agriculture, il ne suffit pas, en effet, qu'existe parmi les travailleurs agricoles un désir de changer d'activité : il faut encore que la possibilité leur en soit offerte. De fait, les gros transferts de population active qui se sont opérés, au cours de la période qui nous occupe, de l'agriculture aux autres secteurs d'activité, ont eu lieu à la faveur d'une forte expansion de l'emploi dans l'industrie et dans les services, expansion qui n'a pas cessé de fournir de larges débouchés à la main-d'œuvre qui souhaitait quitter l'agriculture. Une analyse plus précise montre, en outre, que le volume de l'émigration a été souvent en relation directe avec le degré d'accessibilité des débouchés en question.

73. L'importance globale de ces débouchés, dans la Communauté, au cours de la période qui nous occupe, peut être mise en évidence statistiquement. De 1954 à 1962, en effet, l'emploi global a augmenté de 6,3 millions d'unités dans l'ensemble des six pays, alors que l'emploi agricole diminuait de 3,7 millions. Cela signifie qu'il s'est créé, au cours de ces huit années, le nombre considérable de 10 millions d'emplois supplémentaires dans l'industrie et dans les services, dont 4,3 millions en Allemagne, 3,6 millions en Italie, 1,3 million en France et 0,8 million dans les pays du Benelux, l'accroissement de la population active ne permettant, en dépit d'une forte immigration nette globale, de faire face qu'à la moitié environ des besoins de main-d'œuvre nouveaux issus du développement des activités non agricoles. L'attraction exercée par ces activités sur la main-d'œuvre agricole a donc été extrêmement puissante.

74. On dispose de peu d'indications précises sur la manière dont l'émigration agricole se répartit entre les branches d'activité qui l'attirent et il conviendrait de développer les investigations sur ce point. Il est certain néan-

moins que c'est dans l'industrie, beaucoup plus que dans les services, qu'elle a trouvé ses principaux débouchés, au moins en ce qui concerne les hommes. En revanche, certaines études, et notamment une enquête effectuée aux Pays-Bas sur l'évolution de la population active agricole entre 1947 et 1956 (1), ont montré que le passage de l'agriculture à d'autres activités est favorisé par leur proximité : les zones rurales les plus voisines des centres industriels en développement tendent à se vider plus vite de leur main-d'œuvre que les zones qui en sont plus éloignées, et l'implantation d'activités nouvelles (industrie, tourisme) dans ces zones tend à accélérer fortement le processus de pompage. Il n'y a évidemment rien de très naturel à ce que les occasions se saisissent en proportion de leur facilité d'accès. Dans ce cas précis, il y a toutefois une autre et importante raison à ce phénomène : c'est que la proximité du nouveau lieu de travail permet de conserver la résidence

antérieure, et même de continuer d'exercer une activité accessoire dans l'agriculture. Et c'est souvent à cette condition seulement que ceux des travailleurs de l'agriculture qui ont des intérêts personnels à y conserver, notamment les propriétaires de petites exploitations, peuvent envisager de changer d'activité principale. Ainsi, comme on a déjà eu l'occasion de le noter à plusieurs reprises, la migration hors de l'agriculture ne présente pas toujours les caractères d'une mutation professionnelle complète. Elle donne naissance au contraire, assez fréquemment, à des situations mixtes qui constituent une transition de plus ou moins longue durée vers l'abandon définitif de la terre. La fréquence relative de ces situations de transition ne doit pas faire oublier cependant que, surtout parmi les jeunes, la règle générale est un changement radical, accompagné d'une transplantation plus ou moins lointaine dans un milieu nouveau.

III. CONSEQUENCES DU REcul DE L'EMPLOI SUR LA POPULATION ET L'ECONOMIE AGRICOLES

75. Le recul de l'emploi agricole, ou pour mieux dire la migration professionnelle qui le détermine, a un ensemble de répercussions démographiques, économiques et sociales, dont les unes affectent le milieu d'origine, et les autres le milieu d'absorption. Malgré l'intérêt que présenterait une analyse menée successivement sur ces deux plans - qui ferait apparaître, notamment, l'avantage que les autres secteurs économiques ont retiré de l'apport de main-d'œuvre provenant du secteur agricole, mais aussi les problèmes d'adaptation que cette migration professionnelle a pu poser - il a été décidé de se limiter au premier, c'est-à-dire à l'examen des conséquences de l'émigration agricole sur l'agriculture elle-même.

1. CONSEQUENCES DEMOGRAPHIQUES

76. L'émigration agricole qui s'est produite dans les pays de la Communauté au cours de la période envisagée dans cette étude n'a pas eu seulement pour effet de réduire, dans les fortes proportions qu'on a vues, le volume des effectifs occupés dans l'agriculture. Portant en grande majorité sur des adultes jeunes, et principalement de sexe masculin, elle a eu pour effet d'altérer de manière parfois très sensible la structure par âge de la population active agricole et, quoique généralement dans une moindre

mesure, de déséquilibrer sa répartition par sexe. Elle a eu enfin des conséquences, moins aisées à mettre en évidence objectivement, sur un plan de démographie qualitative.

77. Que l'émigration hors de la profession ait notablement vieilli la population active agricole et, d'une manière plus générale, la population agricole, c'est ce qui ressort des recensements les plus récents, recensements de l'agriculture ou recensements de la population.

Ainsi, en France, entre les recensements de 1954 et de 1962, la proportion des moins de 25 ans dans la population active agricole masculine est descendue de 17,7 à 10,4 %, tandis que s'élevaient respectivement de 31,1 à 38,4 %, et de 36,2 à 40,8 % celles des travailleurs ayant de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans. Ces chiffres témoignent d'une évolution générale vers le vieillissement. Ils révèlent, en particulier, l'étendue de la désertion de l'agriculture par les plus jeunes générations, même si d'autres facteurs ont accessoirement contribué au fléchissement accentué du nombre des moins de 25 ans : classes d'âge un peu moins fournies que les classes correspondantes de 1954, et progrès rapides depuis cette date, même dans les campagnes, de la scolarisation au-delà de 15 ans.

Le vieillissement de la population active agricole, tel que le révèle le recensement de 1962, peut encore être mis en évidence d'une autre

(1) Rapport du professeur E.W. Hofstee sur l'emploi agricole aux Pays-Bas, pp. 37 et suivantes.

manière : en rapportant, pour chaque tranche d'âge, le nombre de travailleurs relevant de l'agriculture au nombre total de travailleurs relevant de la classe d'âge en question. Ce calcul donne, pour la population masculine, les résultats suivants :

de 15 à 19 ans	19,9
de 20 à 24 ans	13,7
de 25 à 29 ans	14,3
de 30 à 34 ans	19,4
de 35 à 39 ans	17,9
de 40 à 44 ans	17,5
de 45 à 49 ans	17,5
de 50 à 54 ans	21,2
de 55 à 59 ans	26,4
de 60 à 64 ans	32,0
65 ans et plus	45,2

Ensemble 20,5

Ainsi, la proportion de travailleurs agricoles par rapport à l'ensemble de la population active se situait très au-dessous du chiffre moyen entre 20 et 30 ans, lui restait encore sensiblement

inférieure entre 30 et 50 ans, et s'élevait de plus en plus nettement au-dessus à partir de cet âge ⁽¹⁾.

Le dépouillement des recensements démographiques effectués en 1961 dans les autres pays n'est pas encore assez avancé pour fournir déjà les éléments d'une analyse similaire. Des indications peuvent être tirées cependant, pour l'Allemagne, du recensement agricole de 1960 et, pour l'Italie, des enquêtes par sondage sur les forces de travail ⁽²⁾. On dispose surtout, pour l'ensemble des Etats membres, des renseignements recueillis dans le cadre de l'enquête de l'Office statistique des Communautés européennes d'octobre 1960 ⁽³⁾. On se bornera à l'exploitation de ces dernières données.

78. Il est d'abord possible, sur la base de cette enquête, d'établir une comparaison entre la structure par âge de la population active agricole et celle de la population active non agricole. Ces deux séries de données sont mises en regard dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU n° 19

COMMUNAUTE : Composition, par groupes d'âge et sexe, de la population active agricole et de la population active non agricole (octobre 1960)

Ages	Population active masculine		Population active féminine		en %
	agricole	non agricole	agricole	non agricole	
de 14 à 19 ans	8,5	9,0	8,3	16,5	
de 20 à 29 ans	16,5	21,3	17,7	27,7	
de 30 à 39 ans	19,8	24,6	20,9	19,6	
de 40 à 49 ans	16,1	19,0	18,9	15,8	
de 50 à 59 ans	21,4	18,7	20,7	14,2	
de 60 à 64 ans	8,1	4,9	6,8	3,5	
65 ans et plus	3,9	2,5	6,7	2,6	
	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : Enquête sur les forces de travail effectuée à la demande de l'Office statistique des Communautés européennes.

Il en ressort, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, que la pyramide des âges de la population active agricole était nettement moins large dans ses étages inférieurs, et beaucoup plus renflée, au contraire, à son sommet, que ne l'était celle de la population active non agricole. Si l'on considère les deux sexes réunis, on constate que la proportion des moins de

30 ans était de 25,4 % dans la population active agricole, alors qu'elle atteignait 36,7 % dans la

⁽¹⁾ Voir OCDE : « Les problèmes de main-d'œuvre en agriculture » (Doc. A. 45152) pp. 57 et suivantes.

⁽²⁾ Voir OCDE : « Les problèmes de main-d'œuvre en agriculture » (Doc. A. 45152), pp. 68 et suivantes : et 74 et suivantes.

⁽³⁾ OSCE, Informations statistiques, n° 2 bis 1963, tableaux 84 à 87.

population active non agricole, tandis qu'au contraire celle des plus de 50 ans s'élevait à 37,2% parmi les travailleurs de l'agriculture et à 25,7% seulement parmi ceux des autres secteurs. Cette vieillesse relative de la population active agricole, qui apparaît ainsi globalement au niveau communautaire, se vérifie dans chacun des six pays, avec des différences relativement mineures de l'un à l'autre.

On peut faire, à ce sujet, les observations suivantes :

1. Les pays où la population agricole est atteinte du vieillissement le plus marqué (Belgique, France, Luxembourg) sont évidemment ceux où la population active dans son ensemble présente elle-même la structure la plus vieille. Mais le vieillissement relatif de la population active

TABLEAU n° 20

COMMUNAUTE : Composition, par grands groupes d'âge et pays, de la population active agricole et de la population active non agricole (octobre 1960)

Pays	Population active agricole			Population active non agricole		
	14-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus	15-29 ans	30-49 ans	50 ans et plus
Belgique	20,7	40,7	38,6	29,4	45,8	24,8
Allemagne (RF)	25,0	35,0	40,0	39,6	36,7	23,7
France	22,1	36,3	41,6	27,0	43,4	29,6
Italie	27,6	39,4	33,0	36,0	44,3	19,7
Luxembourg	20,0	30,7	49,3	32,8	42,0	25,2
Pays-Bas	31,7	36,4	31,9	38,0	39,4	22,6

en %

Source : Voir tableau n° 18.

agricole par rapport au reste de la population active n'est pas toujours plus accentué dans ces pays. Ainsi, si c'est en Belgique qu'il est le plus prononcé, il ne l'est guère plus en France qu'en Italie, et il l'est davantage en Allemagne qu'en France. Ces différences traduisent principalement l'intensité variable de l'émigration agricole récente d'un pays à l'autre.

2. Dans tous les pays, la proportion de travailleurs de 40 à 49 ans est à peu près la même dans l'agriculture et dans les autres secteurs. C'est au-dessus de 40 ans, et au-dessus de 50, que s'observent, dans l'un et l'autre sens, des écarts qui tendent normalement à croître au fur et à mesure qu'on s'éloigne de ce groupe d'âge médian. Toutefois, en général, c'est le groupe d'âge de 20 à 29 ans, et non celui de 14 à 19 ans, qui se trouve le plus largement déficitaire au sein de la population active agricole. Il n'en est différemment qu'en Allemagne, où l'émigration agricole est probablement plus précoce, et aussi, quoique dans une mesure beaucoup moindre, aux Pays-Bas, où le phénomène tient probablement surtout au très faible degré d'activité des filles d'exploitants au-dessous de 20 ans.

79. Sélective quant à l'âge, l'émigration hors de l'agriculture peut l'être aussi quant au sexe ; elle tend parfois, en effet, à modifier au détriment de l'élément masculin l'équilibre entre les sexes au sein de la population agricole adulte. Le fait est patent, pour la période qui nous occupe, en ce qui concerne l'Italie, où les chiffres montrent que l'émigration agricole masculine a excédé considérablement l'émigration féminine depuis 1954. Il s'est vérifié aussi, quoique dans une mesure moindre, en France où, en nombres absolus, l'émigration des hommes l'a emporté plus ou moins nettement sur celle des femmes. Il en a été différemment, en revanche, en Allemagne où, au moins depuis sept ou huit ans, les deux courants semblent s'être à peu près balancés. Il est vrai que l'excédent de population agricole féminine était initialement très important dans ce pays, de sorte que, si l'émigration récente n'a plus accentué le déséquilibre des sexes, elle ne l'a pas non plus corrigé, et qu'il demeure très marqué.

80. On peut enfin se poser la question de savoir si l'émigration agricole n'a pas aussi des effets sélectifs d'ordre qualitatif, c'est-à-dire si le prélèvement qu'elle opère sur la population active agricole porte sur des éléments présen-

tant, dans leur majorité, des aptitudes générales et professionnelles supérieures ou inférieures à la moyenne. C'est là un aspect important du phénomène qui nous occupe, mais aucune étude scientifique ne semble avoir été consacrée à la question dans les pays de la Communauté.

81. Les effets démographiques primaires de l'émigration agricole, telle qu'elle se produit de nos jours dans les pays de la Communauté, ont eux-mêmes une série d'effets secondaires évidents qu'il peut suffire d'évoquer brièvement.

Quand il dépasse un certain degré d'intensité, et qu'il altère de manière assez profonde la structure par âge de la population qu'il affecte, l'abandon de l'agriculture voue nécessairement cette population à ne plus se renouveler intégralement et, en l'absence même de toute émigration nouvelle, à décliner numériquement. Dans la majeure partie de la Communauté, la population active agricole et même la population agricole dans son ensemble sont parvenues à ce degré d'altération à partir duquel le déclin numérique et le vieillissement tendent à se poursuivre d'eux-mêmes: car, à l'effet direct de vieillissement produit par le départ des jeunes, s'ajoute l'effet indirect qu'il exerce sur la natalité et, partant, sur le potentiel de reproduction. Sans doute, le déficit du renouvellement des générations n'est-il pas encore actuel dans toutes les régions agricoles de la Communauté, et il en est encore beaucoup (Pays-Bas, Ouest de la France, Sud de l'Italie) où persiste une tendance à l'accroissement. Mais l'émigration massive qui s'est produite dans la période couverte par cette analyse a fait surgir, jusque dans les régions qui ont montré jusqu'ici la plus grande vitalité, la menace d'un déclin démographique qui est déjà en cours dans les autres.

2. CONSEQUENCES ECONOMIQUES

82. La conséquence économique la plus importante de l'émigration agricole au regard de l'agriculture elle-même a été de contribuer, dans une mesure considérable, à y élever le niveau moyen de la productivité du travail: née d'un excès de main-d'œuvre au regard des besoins de la production, et par conséquent d'un phénomène de sous-productivité, elle a exercé sur cette situation un effet correcteur automatique, qu'il est facile de mettre en évidence arithmétiquement.

On peut, en effet, en prendre une mesure globale et approximative en rapportant, pour les deux dates extrêmes de 1954 et de 1962 entre lesquelles l'évolution de l'emploi dans l'agriculture a pu être suivie avec une précision suffisante dans l'ensemble de la Communauté, le

produit brut de l'agriculture aux effectifs occupés. Sans doute un tel calcul n'est-il pas sans présenter certaines difficultés tenant, d'une part, au caractère en partie aléatoire des résultats annuels de la production agricole et, d'autre part, aux contours mal déterminés de la population agricole qu'il convient de considérer comme occupée. Aussi, pour éliminer l'incidence de l'aléa des récoltes, a-t-on pris pour base de référence non le produit agricole à prix constants des années extrêmes, mais les produits moyens respectifs de trois années 1953-1955 et 1961-1963 (1). D'autre part, on n'a pas fait entrer en ligne de compte les aides familiaux féminins dans le calcul des effectifs occupés, à la fois pour les raisons de fond: il s'agit de travailleurs qui ne sont normalement occupés qu'à temps partiel et qui sont de toute manière dans la dépendance économique d'un chef de famille, et pour des raisons d'homogénéité statistique. Les calculs effectués sur les bases ainsi définies font apparaître, au regard d'une diminution d'effectifs nettement supérieure à 20% pour l'ensemble de la Communauté, une augmentation du produit brut de l'agriculture un peu inférieure à ce pourcentage, ce qui représente une hausse de la productivité par travailleur de plus de 50% en huit ans, apparemment imputable par conséquent, pour beaucoup plus de moitié, au recul de l'emploi. Il est à remarquer que le calcul donne des résultats assez homogènes d'un pays à l'autre, les taux d'accroissement se dispersant seulement entre un minimum d'environ 40% (Pays-Bas) et un maximum d'un peu plus de 60% (Belgique), ceux de l'Italie, de la France et de l'Allemagne s'échelonnant, dans cet ordre, entre 50 et 60%.

83. Il va de soi cependant qu'on ne peut se contenter d'apprécier les effets de l'émigration agricole sur la productivité de l'agriculture en procédant à des calculs aussi élémentaires. Cela ne se concevrait que si le rôle de cette émigration était seulement d'éliminer des travailleurs totalement inutiles, et si elle n'avait d'influence, ni immédiate, ni médiate, sur le niveau de la production. En d'autres termes cela reviendrait à admettre que les départs de l'agriculture sont précédés, dans tous les cas, par des progrès de productivité permettant de maintenir la production au moins constante. Or il est bien évident qu'il n'en est pas ainsi, et que la diminution des effectifs occupés modifie généralement les conditions de la production, et ne peut manquer, par conséquent, d'influer sur son volume.

84. Si l'on considère, en effet, la situation des exploitations immédiatement affectées par une réduction d'effectifs, on constate qu'il est sans doute fréquent que les travailleurs qui abandonnent l'agriculture soient sous-employés, mais beaucoup plus rare qu'ils soient entière-

(1) Données provisoires.

ment inutiles, et que leur élimination ne retentisse pas négativement, au moins dans une certaine mesure, sur la production. Il n'en serait ainsi que si le travail de cette main-d'œuvre pouvait être immédiatement et entièrement assumé par ceux qui restent, ou par des machines déjà en place, et ce n'est évidemment pas le cas général. La perte de potentiel de travail est même d'autant plus vivement ressentie par les exploitations intéressées - dans le cas du moins le plus fréquent, où la baisse d'effectifs résulte d'une migration professionnelle - que l'émigration agricole porte surtout, on l'a vu, sur des travailleurs jeunes, et ayant peut-être même des qualités professionnelles supérieures aux normes moyennes de leur milieu d'origine. Dans ces conditions, si la production agricole dans son ensemble se maintient - et si même, ainsi qu'on le constate, elle progresse - c'est que des progrès de production compensatoires sont accomplis ailleurs, c'est-à-dire sur les exploitations dont la main-d'œuvre est restée stable, avant qu'en soient éventuellement réalisés d'autres sur celles dont la main-d'œuvre s'est contractée. Si donc l'effet de la diminution des effectifs occupés sur la production se limitait à cet aspect négatif, il faudrait conclure qu'elle a sur la productivité agricole des effets moins favorables qu'il ne ressort des calculs élémentaires auxquels il a été procédé plus haut.

85. L'analyse ne peut cependant s'arrêter à la constatation de ces effets négatifs immédiats. L'observation montre, en effet, que la diminution des effectifs exerce aussi, à échéance, sur la productivité agricole, des effets positifs importants. Car c'est pour une part cette diminution qui incite à accomplir les progrès techniques grâce auxquels la production peut s'accroître, et qui, jusqu'à un certain point, les rend possibles. D'une part, en effet, le fait que la main-d'œuvre vienne à leur manquer pousse naturellement les exploitants à rationaliser leurs entreprises, et notamment à recourir, ou à recourir plus largement, à des moyens mécaniques de substitution. Et ils y sont d'autant plus enclins que l'économie qu'ils réalisent sur la rémunération du travail leur permet de consacrer à l'investissement des ressources plus importantes. D'autre part, dans la mesure où l'émigration agricole entraîne, immédiatement ou à terme, l'abandon d'exploitations marginales, elle permet des regroupements ou des extensions d'entreprises, opérations qui constituent un autre facteur important d'amélioration de la productivité agricole. Ainsi, la baisse des effectifs occupés dans l'agriculture ne contribue pas seulement à cette amélioration en éliminant des bras inutiles, mais aussi en hâtant la réalisation de certains progrès propres à élever le niveau de la production à effectifs constants.

86. Le problème de l'incidence du recul de l'emploi sur la productivité du travail dans l'agriculture est donc plus complexe qu'il n'a pu sembler à première vue, puisque des effets négatifs et des effets positifs sur la production interviennent pour modifier la mesure arithmétique que l'on peut en donner sur la base d'une production supposée constante. Il y a lieu toutefois, semble-t-il, d'attacher plus d'importance aux seconds qu'aux premiers, qui sont toujours susceptibles d'être compensés, même si les travailleurs qu'élimine l'émigration agricole sont, dans leur grande majorité, jeunes et particulièrement capables. Cette vue optimiste des choses se justifie d'autant plus que la production agricole est limitée dans son expansion par la progression relativement lente de ses débouchés, et que l'intérêt de se rationaliser prime celui de conserver une main-d'œuvre à laquelle ne pourrait être assuré un emploi suffisant de ses capacités.

87. Ainsi, la diminution des effectifs occupés dans l'agriculture a eu - immédiatement et médiatement - une part très importante dans les progrès de productivité réalisés dans le secteur au cours de la période couverte par cette analyse. L'amélioration considérable de la productivité du travail intervenue durant cette période s'est elle-même traduite par une hausse importante du revenu moyen des agriculteurs, même si l'évolution des prix n'a pas toujours permis que résulte de cette hausse une amélioration relative de la situation de l'agriculture par rapport à celle des autres secteurs professionnels. Outre les progrès de la production, la disparition d'un grand nombre d'exploitations qui n'assuraient à leurs titulaires que de bas revenus, et le fait que les revenus tirés des exploitations qui ont subsisté ont été répartis entre un nombre de travailleurs en forte diminution, ont contribué à la hausse moyenne observée. Il convient de remarquer à cet égard que la réduction des effectifs a été relativement plus forte, en général, sur les grandes exploitations que sur les moyennes et sur les petites, de sorte que ce sont celles-là, où par ailleurs les progrès technologiques ont été aussi les plus importants, qui ont retiré les plus grands avantages de l'évolution régressive de l'emploi.

88. Les conclusions, dans l'ensemble favorables, qui viennent d'être formulées, doivent être cependant tempérées par certaines réserves. Si le mouvement d'émigration agricole constitue un facteur essentiel de l'adaptation de l'agriculture aux conditions économiques modernes, il s'en faut que ce mouvement s'effectue toujours dans les conditions les meilleures. Insuffisant dans certaines régions trop peuplées, où il ne faut souvent qu'éponger l'accroissement de la population active alors que la situation justifierait une baisse d'effectifs massive, il a

été parfois excessif dans d'autres, dont la population active agricole, réduite et vieillie, est déjà descendue au-dessous de l'optimum, avec les inconvénients que cela comporte - pour s'en tenir à ce seul point de vue - pour le développement de l'agriculture. Soumis en grande partie

au jeu de facteurs externes eux-mêmes capricieux, l'exode agricole conserve le caractère d'un phénomène anarchique qui ne sert pas toujours les intérêts de l'agriculture autant qu'il peut sembler à première vue, et qui peut aller parfois jusqu'à les desservir.

IV. LES MIGRATIONS GEOGRAPHIQUES DE TRAVAILLEURS AGRICOLES

89. Si le passage de l'agriculture à d'autres activités - qu'on a désigné dans cette étude du terme d'émigration agricole - constitue, de loin, la principale forme de mobilité qui peut être observée parmi les travailleurs agricoles au sein de la Communauté, l'agriculture connaît cependant aussi, dans tous les Etats membres, des déplacements géographiques de main-d'œuvre intérieurs à la profession. Ces déplacements présentent des formes très différentes suivant qu'ils intéressent des exploitants ou des salariés ou, plus exactement, qu'ils ont pour but l'installation sur une exploitation, ou l'occupation d'un emploi salarié : les premiers sont relativement exceptionnels, alors que les seconds portent parfois sur des effectifs importants ; mais tandis que les migrations d'exploitants donnent lieu dans la plupart des cas à un établissement durable, et même définitif, il n'en est pas de même des migrations de salariés, qui revêtent le plus souvent une forme saisonnière.

Il va de soi que ne sont pris en considération ici que les mouvements interrégionaux ou internationaux, à l'exclusion des déplacements de caractère local qui n'ont pas leur place dans une analyse aussi générale.

1. LES MIGRATIONS D'EXPLOITANTS

90. Par des migrations d'exploitants, on n'a pas seulement entendu les déplacements d'exploitants non-propriétaires tels qu'ils peuvent résulter du jeu du marché des exploitations, mais aussi, à condition bien entendu qu'elles donnent lieu à un déplacement suffisamment lointain, les premières installations en qualité de chefs d'exploitation de fils d'exploitants ou d'anciens salariés. Les informations dont on dispose pour les différents pays indiquent que de telles migrations sont peu fréquentes, d'une part parce que, dans la majorité des cas, l'exploitation se confond avec la propriété, et parce que, d'autre part, dans la mesure limitée où les exploitations font l'objet d'un marché, ce marché a conservé partout un caractère essentiellement

régional. Ainsi, les migrations d'exploitants qui se produisent spontanément de région à région intéressent, annuellement, un nombre très réduit de travailleurs. Il n'y aurait donc guère lieu d'évoquer cette forme de migration si, au moins dans certains pays, les pouvoirs publics ne lui avaient donné des impulsions qui lui ont conféré une assez grande importance en tant que phénomène de migration organisée, et si, d'autre part, elle n'avait pris une extension assez notable en tant que migration internationale au départ de plusieurs Etats membres.

91. Les plus importantes migrations interrégionales d'exploitants auxquelles on a pu assister au cours de la période couverte par cette étude ont été liées, en effet, à des initiatives gouvernementales en matières d'aménagement foncier, ou d'aide à la réinstallation sur des terres abandonnées, en d'autres termes, à des formes diverses de politiques de colonisation.

En république fédérale d'Allemagne, la politique d'établissement rural a été surtout orientée vers la constitution de petits lots capables de procurer un revenu d'appoint à des travailleurs destinés à exercer leur activité principale hors de l'agriculture : sur près de 100 000 exploitations agricoles constituées en vertu de cette politique entre 1945 et 1959, près de 90 000 l'ont été dans ce but, et moins de 10 000 en vue d'être le siège d'une activité agricole à plein temps. Seule la création de ces quelque 10 000 exploitations agricoles proprement dites est à prendre en considération dans la perspective où l'on se place ici. Elle a généralement intéressé des travailleurs originaires d'autres régions, réfugiés de l'Est en grande majorité.

En France, ont été pratiquées à la fois une politique d'aménagement foncier et une politique des migrations rurales. La première a visé à mettre en valeur des terres nouvelles au moyen de travaux d'irrigation ou d'assainissement réalisés par des sociétés nationales ou des sociétés d'économie mixte, mais elle n'a pas eu pour résultat, jusqu'ici d'attirer vers les terres ainsi aménagées un nombre appréciable d'ex-

exploitants étrangers aux régions intéressées. En revanche, a été mise en œuvre, à partir de 1949, une politique des migrations rurales tendant à faciliter le départ de candidats exploitants des régions de France où l'installation est particulièrement difficile, vers celles où elle s'avère plus aisée : en l'occurrence, des régions de l'Ouest, du Nord et du Nord-Est, vers le Centre, le Sud-Ouest et certaines parties du Sud-Est. Depuis 1957, le bénéfice des dispositions prises dans le cadre de cette politique a été étendu aux agriculteurs rapatriés d'Afrique du Nord. Au total, entre 1949 et 1962, son bilan s'est soldé par près de 10 000 migrations (dont un peu moins de 8 000 au titre de l'aide aux agriculteurs métropolitains, et près de 2 000 au titre de l'aide aux rapatriés) intéressant plus de 48 000 personnes (1).

En Italie, la réforme agraire de 1950, et les travaux d'aménagement foncier exécutés par la Caisse du Midi, ont abouti à la constitution d'un assez grand nombre d'exploitations nouvelles, mais presque uniquement au profit d'agriculteurs résidant dans les régions intéressées, de sorte qu'il n'en est guère résulté de migrations interrégionales.

Aux Pays-Bas, enfin, la politique traditionnelle de conquête de nouvelles terres de culture aux dépens de la mer a été activement poursuivie. On a accompli parallèlement des travaux d'aménagement secondaires visant à créer de nouvelles exploitations ou à améliorer la rentabilité d'exploitations anciennes. Cette politique de colonisation s'est traduite, jusqu'à la fin de 1958, par l'installation, sur les exploitations ainsi conquises ou aménagées, de plus de 2 000 familles originaires de toutes les régions du pays, dont plus de 1 500 pour le seul polder du Nord-Est.

92. Des courants de migrations colonisatrices, au départ des régions de la Communauté à trop forte densité de population agricole, se sont également formés en direction de pays étrangers, et principalement, de pays transocéaniques. En France, les installations de cultivateurs originaires de l'étranger, dont le nombre exact n'est pas connu, ont été probablement de l'ordre de quelques dizaines par an au cours de la période couverte par cette étude, y compris les installations en qualité d'exploitants de travailleurs précédemment occupés en qualité de salariés. L'émigration vers certains pays d'outre-mer d'exploitants provenant de pays de la Communauté a assumé, en revanche, des proportions relativement importantes, sans qu'il soit possible, cependant, de donner à ce sujet des indications numériques précises. Les statistiques d'émigration ou d'immigration ne renseignent, en effet, que sur l'activité profession-

nelle exercée dans le pays de départ, et il est fréquent qu'une migration géographique à grande distance s'accompagne d'une mutation professionnelle : changement d'activité ou, au moins, de statut professionnel. Ainsi, avant de devenir exploitants agricoles dans le pays d'accueil, beaucoup de migrants commencent-ils par s'employer provisoirement comme salariés, et pas toujours dans l'agriculture. En outre, les statistiques recueillies lors de la migration ne distinguent généralement pas, parmi les travailleurs agricoles qu'elles comptabilisent, les indépendants des salariés. Malgré ces insuffisances, il est possible de dire que le nombre des travailleurs originaires de pays de la Communauté, principalement d'Allemagne, d'Italie et des Pays-Bas, qui se sont établis outre-mer comme exploitants agricoles, a atteint plusieurs milliers au cours de la période couverte par cette analyse. Dans la majeure partie des cas - et il en a été généralement ainsi pour les déplacements vers l'Amérique latine - cette migration a été liée à l'exécution de programmes de colonisation rurale. Mais elle a revêtu aussi des formes plus spontanées, notamment vers le Canada et vers l'Australie, où les futurs exploitants d'origine européenne ont souvent commencé par occuper des emplois salariés. C'est entre 1950 et 1955 que ces migrations transocéaniques d'exploitants ont atteint leur plus grand développement. Elles ont tendu à se ralentir sensiblement depuis.

2. LES MIGRATIONS DE SALARIES

93. La régression des disponibilités en main-d'œuvre salariée n'a pas toujours suivi d'un mouvement parallèle celle des besoins : il est des régions où elle a été plus rapide, d'autres au contraire où elle a été plus lente, donnant naissance à un sous-emploi plus ou moins accentué de la main-d'œuvre locale. Ces déséquilibres ont donné naissance à certains déplacements interrégionaux de salariés agricoles, déplacements qui ont principalement revêtu un caractère saisonnier. Dans beaucoup de cas, cependant, les régions demandeuses de main-d'œuvre ont dû étendre le recrutement de salariés agricoles au-delà des frontières, tandis que, de leur côté, les régions à main-d'œuvre excédentaire ont souvent entretenu - simultanément ou même parfois exclusivement - des courants d'émigration vers l'étranger. Les statistiques qui saisissent ces mouvements sont malheureusement très insuffisantes, notamment pour les migrations intérieures.

94. En dépit de cette insuffisance, il apparaît nettement que, dans aucun pays, les migrations intérieures de salariés agricoles n'ont eu d'importance, au cours de la période qui nous occupe, en tant que mouvements de caractère permanent, c'est-à-dire entraînant un transfert de la résidence dans une autre région. Il est rare, en

(1) Depuis un gros effort a été fait en faveur des rapatriés d'Algérie.

effet, que le jeu de l'offre et de la demande déplace durablement des salariés agricoles loin de leur région d'origine. En revanche, dans plusieurs pays, le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à l'accomplissement de certains travaux saisonniers s'étend parfois à d'autres régions. Ainsi, en Belgique, la campagne betteravière déplace vers le Brabant et la Wallonie plusieurs milliers de saisonniers originaires des Flandres. Cette migration qui s'effectue par l'entremise de l'Office national de l'emploi, porte sur des effectifs décroissants d'année en année. En 1960, elle n'intéressait déjà guère plus de 4 000 travailleurs différents, la plupart étant engagés successivement pour les travaux de binage, puis d'arrachage. Les déplacements déterminés par les travaux de moisson, ou d'arrachage de pommes de terre, sont, en revanche, devenus insignifiants (1). En France, les migrations interrégionales de main-d'œuvre saisonnière se produisent principalement à l'occasion des vendanges (dans le Midi) et des travaux betteraviers (dans le Nord). Les autres travaux (moissons, arrachage des pommes de terre, cueillettes) ne déplacent plus qu'un très petit nombre de saisonniers. Le courant le plus important, déterminé principalement par les travaux betteraviers, a pour origine les départements bretons, et pour destination les plaines de grande culture de la région parisienne, surtout la Beauce. Ce courant, qui se reforme régulièrement chaque année, porte sur 14 à 15 000 travailleurs. L'appel de main-d'œuvre provoqué par les vendanges dans les départements viticoles du Midi languedocien est plus éphémère, et l'attraction s'exerce aujourd'hui bien davantage sur l'Espagne que sur les régions circonvoisines de France. En Italie, enfin, des déplacements interrégionaux de main-d'œuvre saisonnière se produisent en direction de la Lombardie et du Piémont, pour certains travaux de la riziculture : ils intéressent annuellement une trentaine de milliers de travailleurs. D'autres, numériquement plus importants, ont lieu dans le Sud à l'occasion des vendanges ou d'autres travaux de cueillette. En revanche, il n'est pas signalé de migration de ce type aux Pays-Bas, et elles semblent avoir à peu près disparu d'Allemagne, où elles avaient pourtant connu jadis une grande extension.

95. Plusieurs pays de la Communauté : la France, le Luxembourg et de nouveau, depuis quelques années, l'Allemagne, éprouvent, en dépit de la tendance générale à la régression de leurs besoins, des pénuries de main-d'œuvre agricole, localisées dans certaines régions, et

(1) En 1960, l'Office national de l'emploi a placé dans d'autres régions 7 831 saisonniers dont 3 991 pour le binage et 3 670 pour l'arrachage des betteraves, et 170 pour les autres campagnes. Les travailleurs effectuant le binage et l'arrachage des betteraves sont pour la plupart les mêmes.

auxquelles elles font face en recrutant des travailleurs, permanents ou saisonniers, à l'étranger. L'Italie, en revanche, est restée largement exportatrice de main-d'œuvre agricole, en direction de l'Europe surtout, mais aussi de l'outre-mer. La Belgique connaît un courant d'émigration saisonnière, qui s'amenuise du reste d'année en année, en direction de la France. Quant aux Pays-Bas, ils ont alimenté un flux d'émigration appréciable vers les pays d'outre-mer, mais ce courant est également en voie de diminution depuis quelques années. Les situations au regard des migrations extérieures sont donc très différentes selon les pays, et elles demandent à faire l'objet d'une analyse séparée pour chacun d'eux.

96. En Belgique, le mouvement le plus notable est un courant traditionnel, en forte régression, d'émigration saisonnière vers le Nord de la France. Le nombre des départs, qui était encore de 12 000 en 1954, ne s'élevait plus qu'à 4 600 en 1962, et encore ce mouvement, bien que portant en totalité sur des travailleurs agricoles, n'intéresse-t-il pas en totalité l'agriculture, mais en partie l'industrie du lin et celle du sucre. D'ailleurs, le nombre de travailleurs différents qui y sont impliqués est notablement inférieur au total apparent, puisque ce sont généralement les mêmes ouvriers qui effectuent les deux parties de la campagne betteravière (binage et arrachage), et qu'un certain nombre d'entre eux se font encore ultérieurement embaucher dans les sucreries. Quant aux migrations de caractère permanent, elles sont insignifiantes dans un sens comme dans l'autre. Les délivrances de permis de travail à l'immigration pour l'agriculture et la sylviculture ont oscillé, de 1954 à 1962, entre 100 et 200 par an. Elles ont intéressé en majorité des travailleurs italiens, qui ne se sont d'ailleurs généralement pas fixés dans les professions en question.

97. En Allemagne, un courant d'émigration de salariés agricoles, orienté principalement vers les pays d'outre-mer, s'est maintenu durant les premières années de la période couvertes par cette analyse. Il s'est à peu près tari depuis, tandis qu'apparaissaient, au contraire, des pénuries de main-d'œuvre agricole dans certaines régions du pays. Elles ont été en partie couvertes par le recrutement de travailleurs italiens, d'abord, puis espagnols, grecs et turcs. Cette immigration n'a jamais dépassé le rythme de quelques milliers de travailleurs par an et, comme la main-d'œuvre introduite est peu stable, le nombre des salariés étrangers occupés dans l'agriculture, qui varie sensiblement du reste d'une saison à l'autre, n'a augmenté que lentement : il était de 5 000 au 31 juillet 1955, et n'atteignait encore que 10 600 au 30 juin 1962.

98. En France, des pénuries de main-d'œuvre agricole importantes ont existé durant toute la période, avec une nette tendance à l'accentuation

dans les dernières années. Elles ont porté sur la main-d'œuvre permanente (valets et bonnes de ferme, vachers, charretiers), mais surtout - et dans des proportions croissantes au fil des années - sur la main-d'œuvre saisonnière (betteraviers, vendangeurs, riziculteurs). Aux besoins de main-d'œuvre étrangère de l'agriculture proprement dite se sont ajoutés ceux des forêts. Il est résulté de cette situation une importante immigration, d'origine italienne et accessoirement belge au début de la période et, dans une mesure de plus en plus largement prédominante aujourd'hui, d'origine espagnole et portugaise.

TABLEAU n° 21

FRANCE : Immigration de travailleurs agricoles
(1954-1962) (1)

(en milliers)

Année	Permanents	Saisonniers
1954	4,2	26,9
1955	4,8	31,2
1956	9,6	43,7
1957	19,4	51,8
1958	17,2	58,2
1959	9,9	58,7
1960	10,4	103,5
1961	14,9	90,8
1962	12,6	89,7

Source : Statistiques d'introduction de l'Office national d'immigration.

(1) Y compris les travailleurs forestiers à partir de 1957.

Ainsi, l'immigration de travailleurs permanents a oscillé entre 10 et 20 000 par an depuis 1956, l'instabilité de la main-d'œuvre introduite dans l'agriculture - du fait, notamment, de l'attraction exercée par l'industrie - obligeant sans cesse à faire appel à des travailleurs nouveaux. Quant à la brusque augmentation des introductions de saisonniers observée entre 1959 et 1960, elle est due en grande partie au fait que c'est en 1960 que les vendangeurs espagnols ont été, pour la première fois, repris dans la statistique de l'Office national d'immigration. Il reste que

le volume effectif de l'immigration saisonnière a accusé un fort accroissement entre le début et la fin de la période.

A côté des travailleurs étrangers, l'agriculture française a aussi utilisé de la main-d'œuvre algérienne, mais cet appoint a été peu important.

99. L'Italie a, en revanche durant toute la période, alimenté en main-d'œuvre agricole salariée plusieurs pays d'Europe et d'outre-mer. Cette émigration, formée de travailleurs qui, à l'origine, n'étaient pas nécessairement tous des salariés, mais dont beaucoup étaient des travailleurs familiaux, ne peut être identifiée qu'à l'aide des statistiques de permis de travail établies par les pays d'immigration, car les travailleurs portés comme provenant de l'agriculture sur les statistiques italiennes ont très fréquemment changé de secteur d'activité dans les pays où ils ont émigré. On ne dispose donc de données numériques précises que pour les pays qui délivrent des permis de travail, en l'espèce les pays européens. Parmi eux, la France et la Suisse sont de loin ceux qui ont reçu les contingents de travailleurs les plus nombreux, permanents et saisonniers. Mais plusieurs pays d'outre-mer, notamment le Canada et l'Australie, en ont aussi reçu, semble-t-il, d'assez importants. Cette émigration - aussi bien vers l'Europe que vers l'outre-mer - a nettement décliné au cours des dernières années.

100. Le Luxembourg a connu, de son côté, malgré un déclin continu de ses besoins en main-d'œuvre agricole salariée, des pénuries constantes, qui l'ont obligé à recruter régulièrement des travailleurs étrangers, notamment des Allemands et des Italiens. Le nombre des salariés étrangers n'en a pas moins fortement décliné au cours de la période, ainsi que leur proportion par rapport aux salariés luxembourgeois, qui n'était plus que d'environ moitié en 1962, alors qu'elle était de près des deux tiers en 1954.

101. Quant aux Pays-Bas, ils ont fourni, jusqu'aux toutes dernières années, un nombre relativement élevé de travailleurs agricoles à certains pays d'immigration d'outre-mer : Canada, Australie et Nouvelle-Zélande principalement. Le mouvement s'est beaucoup réduit, toutefois, vers la fin de la période. Les échanges avec les pays européens, en revanche, ont été insignifiants.

PERSPECTIVES DE L'EMPLOI AGRICOLE

102. Les effectifs occupés dans l'agriculture des six pays de la Communauté tendront encore à se réduire dans les années à venir, car les trois facteurs qui ont été à l'origine de leur diminution dans le passé : déficit dans le renouvellement des générations, émigrations vers d'autres branches d'activité, et réduction du degré de participation des aides familiales aux travaux des exploitations, continueront à jouer. D'autre part, deux facteurs supplémentaires, non spécifiques à l'agriculture, et qui ont eu jusqu'ici un rôle négligeable dans ce secteur, agiront probablement davantage à l'avenir : il s'agit de l'allongement de la scolarité, et de la tendance croissante parmi les agriculteurs âgés à se retirer de la vie active aux alentours de l'âge normal de la retraite.

Si le sens de l'évolution future n'est pas douteux, son rythme est évidemment hypothétique. La question se pose de savoir si la cadence de recul observé au cours des huit ou dix dernières années, soit 2,5% par an pour l'ensemble de la population active agricole, et plus de 3% pour la population active masculine, se maintiendra, ou si l'on a des raisons de penser qu'elle s'infléchira dans un sens ou dans l'autre. Les développements qui suivent ne prétendent pas aboutir sur ce point à des conclusions, et encore moins à les exprimer sous forme de chiffres, car plusieurs données de base nécessaires à l'établissement d'hypothèses valables font défaut. On se contentera de présenter certaines observations sur la méthode à suivre.

103. L'évolution de l'agriculture communautaire a été caractérisée, entre 1950 et 1960, par une progression relativement lente de la production (un peu plus de 2% par an), par un recul plus marqué de la main-d'œuvre (environ 2,5%), et, en conséquence, par une amélioration très importante (quelque 4,5%) de la productivité par travailleur. Ces trois valeurs numériques étant liées, chacune d'entre elles peut donc être théoriquement obtenue à partir des deux autres. En fait, l'évolution future de la production pouvant être, dans une large mesure, escomptée, tout le problème des perspectives d'emploi se ramène à la question de savoir s'il est possible de prédéterminer également de manière indépendante l'évolution de la productivité. Or, si pour certaines activités, notamment industrielles, une telle prédétermination est possible parce que les progrès de la productivité dérivent principalement d'améliorations apportées à l'organisation et aux techniques, il n'en est pas de même pour l'agriculture. L'analyse montre, en

effet, que si une partie de l'amélioration de la productivité agricole est imputable à des progrès de rationalisation qui rendent inutile l'emploi de certains travailleurs et provoquent leur élimination, une autre partie résulte simplement du retranchement d'effectifs sous-employés, dont la disparition, essentiellement provoquée par l'appel de main-d'œuvre des autres secteurs économiques, et non liée à des progrès de rationalisation préalable, réduit proportionnellement davantage l'emploi que la production, et par conséquent une influence automatiquement favorable sur la relation entre ces deux quantités. En d'autres termes, les progrès de la productivité agricole ne résultent pas seulement de facteurs techniques influant négativement sur l'emploi, mais aussi, en partie, d'une baisse de l'emploi indépendante de ces facteurs, même si elle doit elle-même à son tour, ultérieurement, les influencer. Dès lors, on ne peut établir de projections de main-d'œuvre occupée dans l'agriculture en tentant de prédéterminer l'évolution de la productivité, puisque celle-ci résulte partiellement d'une baisse d'effectifs conditionnée par des facteurs qui sont indépendants de l'effort de rationalisation agricole lui-même, et dont le plus important : l'expansion de l'emploi hors de l'agriculture, déborde par définition du cadre où se situe cette analyse.

104. A cette difficulté s'en ajoute une autre, qui tient au caractère mal déterminé des contours de la population active agricole, dont on a vu qu'elle se composait, en fait, de deux éléments : un élément principal formé de travailleurs à plein temps, c'est-à-dire occupés de manière exclusive, continue et entière dans l'agriculture, et un élément accessoire, formé de travailleurs à temps partiel, partageant leur temps, selon les modalités les plus diverses, entre les travaux agricoles et d'autres occupations, professionnelles ou non. La main-d'œuvre principale est essentiellement constituée de travailleurs masculins, et la main-d'œuvre accessoire, de travailleurs féminins, mais la première ne s'identifie pas davantage à la main-d'œuvre masculine que la seconde à la main-d'œuvre féminine, de sorte qu'il n'est pas possible de simplifier le problème en le ramenant à celui de l'établissement de perspectives d'évolution distinctes pour l'emploi masculin et l'emploi féminin. En outre, les mêmes travailleurs peuvent, selon les circonstances, appartenir successivement à la main-d'œuvre principale ou à la main-d'œuvre accessoire, et passer de l'une à l'autre. Ainsi, un exploitant

qui, parvenu à un certain âge, abandonne la conduite de son exploitation pour ne plus se livrer qu'à des travaux occasionnels, ou qui transfère son activité principale hors de l'agriculture, passe de la main-d'œuvre principale dans la main-d'œuvre accessoire, tandis que la femme de ce dernier, appelée à le remplacer partiellement, peut accomplir le mouvement inverse. Quoi qu'il en soit, et indépendamment même de ces phénomènes d'osmose, on est en général incapable de mesurer avec une précision suffisante la prestation de travail de la main-d'œuvre accessoire. Ainsi, alors que ne peut pas ne pas exister une relation de complémentarité entre l'évolution du volume de cette prestation et celle du volume de la main-d'œuvre principale, cette relation ne peut être, en fait, mesurée, ni par conséquent extrapolée, aux fins de l'établissement de perspectives. On se trouve donc dans la situation, soit d'avoir à évaluer le rôle de la main-d'œuvre accessoire de manière plus ou moins arbitraire, soit de l'ignorer, ou, tout au moins, de ne pas l'exprimer numériquement. Cette seconde solution paraît finalement la plus indiquée, car, dans la plupart des cas, la main-d'œuvre accessoire est, soit un complément automatique de la main-d'œuvre principale, soit une main-d'œuvre de substitution occupée sur des exploitations qui ne sont plus normalement viables, et qui sont appelées à disparaître à plus ou moins brève échéance.

105. Les observations qui précèdent conduisent à deux conclusions. La première est que les perspectives de main-d'œuvre occupée dans l'agriculture ne peuvent se concevoir que rattachées à des projections économiques globales, dans le cadre desquelles puisse être assurée la compatibilité entre les hypothèses d'évolution envisagées pour le secteur agricole, et celles retenues pour les autres secteurs. La seconde est que, pour des raisons pratiques, ces perspectives doivent se limiter à la détermination du volume de ce qu'on a appelé plus haut la main-d'œuvre principale, dont la population active agricole masculine prise dans sa totalité, et augmentée des chefs d'exploitation et des salariés féminins, peut fournir une approximation statistique acceptable. Cette formule paraît, au moins théoriquement, préférable à celle qui consisterait à établir des perspectives prenant pour base l'ensemble des hommes et l'ensemble des femmes, ou à celle qui, à l'opposé, les fonderait sur la seule main-d'œuvre masculine, ce qui reviendrait à considérer la main-d'œuvre féminine comme auxiliaire dans sa totalité.

106. Ces préliminaires étant posés, le point de départ de la démarche susceptible de conduire à une estimation raisonnable du volume de la main-d'œuvre ainsi définie à l'échéance finale choisie, et du taux moyen annuel de variation jusqu'au terme fixé, pourrait être de déterminer

un taux minimal admissible et un taux maximal concevable d'amélioration de la productivité agricole au cours de la période séparant de ce terme. Il s'agirait ensuite de tenter de préciser, à l'intérieur de cette fourchette, la pente que la ligne d'évolution effective a le plus de chances de prendre.

107. Le taux minimal admissible d'accroissement de la productivité agricole peut être déterminé à partir du taux d'accroissement escompté de la productivité globale de l'économie, et même, si l'on se place dans une hypothèse de prix relatifs constants, être identifié à lui. Il est évident, en effet, qu'à moins de pratiquer des politiques tendant à relever le niveau relatif des prix agricoles, les revenus des agriculteurs, déjà trop bas, iraient en se détériorant par rapport à ceux des autres catégories sociales si la productivité agricole ne progressait pas au moins au rythme de la productivité globale. Etant donné que le taux d'accroissement escompté de cette dernière est appelé à dépasser sensiblement celui de la production agricole, il en résulte qu'à l'exigence minimale de la parité de rythme entre l'amélioration de la productivité agricole et celle de la productivité globale doit correspondre un taux minimum annuel de baisse des effectifs occupés dans l'agriculture. Si l'on pose, par exemple, que la productivité globale de l'économie progressera de 4% par an dans l'ensemble de la Communauté d'ici à 1980, et que la production agricole, dans le même temps, s'élèvera de 2,5% seulement, le taux minimal admissible de diminution de l'emploi agricole serait alors d'environ 1,5% l'an. Bien entendu, le taux minimal ainsi calculé dans une hypothèse de stabilité des termes d'échange entre l'agriculture et les autres secteurs devra être ajusté dans le cas où les hypothèses retenues en matière de prix seraient différentes.

108. Le taux maximal concevable d'amélioration de la productivité agricole peut être déterminé en posant qu'au terme de la période couverte par les projections la production nécessaire serait obtenue dans les conditions de productivité idéales que permettent les techniques actuellement connues. On peut, par exemple, choisir comme échéance l'année 1980, qui est à la fois assez éloignée pour qu'on puisse normalement attendre que se produisent d'ici là des changements structurels profonds, et en même temps assez proche pour qu'on soit en mesure d'en préfigurer largement les modalités. En supposant donc que soit atteint, en 1980, sur l'ensemble des exploitations agricoles, le niveau de productivité qui est aujourd'hui celui des exploitations pilotes dans les différentes spécialisations, on fixe par là-même des normes idéales d'emploi à rejoindre à cette échéance. On peut tirer, par conséquent, le taux maximal possible de diminution des effectifs occupés au cours de la période qui en sépare. Il n'est pas

possible de préjuger le résultat de tels calculs, qui incombent à des spécialistes d'économie agricole. Il est cependant probable que le taux annuel de diminution des effectifs qui en ressortirait serait très élevé, de l'ordre de 5 % ou davantage.

109. Il a paru intéressant, pour fixer les idées, de calculer ce que pourrait être le volume de l'emploi agricole en 1980, et à la date intermédiaire de 1970, dans l'hypothèse minimum d'une

baisse annuelle des effectifs de 1,5 %, dans l'hypothèse supposée maximum d'une baisse de 5 %, et dans l'hypothèse moyenne, proche de la réalité des dernières années, d'une baisse de 3 %. On a pris pour base de ces calculs les chiffres de l'enquête de l'OSCE d'octobre 1960. On en a déduit les aides familiaux féminins pour ne considérer que la main-d'œuvre principale, qui se montait alors à quelque 11 millions d'unités. On a exprimé les résultats en millions et en indices.

Hypothèse	1960	1970	1980
Hypothèse I (- 1,5 %)	11,0	9,5	8,1
1960 = 100	100	86	74
Hypothèse II (- 3 %)	11,0	8,1	6,1
1960 = 100	100	74	55
Hypothèse III (- 5 %)	11,0	6,7	4,2
1960 = 100	100	61	38

Ainsi, selon chacune des trois hypothèses, la main-d'œuvre agricole ainsi comprise diminuerait respectivement, d'ici à 1980, de 3, 5 et 7 millions d'unités. Dans l'hypothèse d'une production en accroissement annuel de 2,5 %, la productivité par personne occupée serait multipliée respectivement par 2,2, 3 et 4,3, c'est-à-dire qu'elle ferait un peu plus que doubler dans l'hypothèse minimum, qu'elle triplerait dans l'hypothèse moyenne, et qu'elle ferait largement plus que quadrupler dans l'hypothèse maximum.

110. Il ne suffit pas, cependant, d'avoir établi le jeu d'hypothèses ci-dessus pour être en droit de considérer le problème posé comme résolu. Il reste, en effet, à préciser l'ordre de grandeur du taux de décroissance qui, en dernière analyse, doit être considéré comme vraisemblable. On dispose à cette fin de certaines bases de jugement auxquelles on n'a pas encore recouru jusqu'ici, et qui sont fournies par l'examen de la structure par âge de la population agricole, d'une part, et par celui de la structure socio-professionnelle de la population active agricole, de l'autre. L'hypothèse d'émigration correspondant aux taux de décroissance de l'emploi agricole finalement retenu doit, enfin, être confrontée avec les hypothèses d'accroissement des effectifs occupés hors de l'agriculture, en vue d'un dernier contrôle de compatibilité.

111. Il est, en effet, indispensable de procéder à une étude démographique des perspectives d'évolution naturelle de la population agricole pour déterminer quel volume d'émigration impliquent les hypothèses envisagées de décroissance de l'emploi, ce volume d'émigration devant être ici calculé en tenant compte, non seulement de la main-d'œuvre principale, mais aussi de la main-d'œuvre accessoire. Dans un grand nombre de régions, la structure par âge de la population agricole a déjà été fortement détériorée par l'émigration antérieure, de sorte qu'une réduction parfois importante de la main-d'œuvre peut être attendue du seul jeu de ce vieillissement, surtout si l'on doit encore tenir compte de l'incidence de certaines dispositions législatives tendant à encourager les cessations d'activité parmi les exploitants âgés. Dans d'autres régions, au contraire, la population agricole est encore virtuellement croissante, de sorte qu'un même taux supposé de réduction de l'emploi y implique une émigration plus importante. L'analyse démographique ayant ainsi permis de déterminer, dans chacune des hypothèses envisagées de diminution de l'emploi, le volume d'émigration annuelle correspondant, il y aura lieu de voir alors dans quelle mesure ces hypothèses d'émigration sont démographiquement acceptables. L'émigration agricole porte, en effet, en très grande majorité, sur des travailleurs jeunes, et il convient de se demander si les effectifs des jeunes générations seront suffisamment nombreux pour

alimenter les courants envisagés sans qu'il en résulte une détérioration de la structure par âge de la population agricole qui la condamnerait, à terme, à descendre au-dessous du minimum admissible.

112. Il va de soi, d'autre part, qu'on ne peut ignorer que la population active agricole est constituée de plusieurs catégories socio-professionnelles (exploitants, aides familiaux, salariés) et que les perspectives d'évolution de ces différentes catégories ne peuvent être supposées parallèles. La manière dont le recul escompté des effectifs affectera chacune d'entre elles pose un problème difficile, mais qui ne peut être éludé. Sa solution implique évidemment, d'abord, des hypothèses quant au nombre des exploitations appelées à survivre en tant qu'objet d'activité principale au terme de la période de perspective, et sur la répartition de ce nombre global selon la superficie. Elle demande, d'autre part, une projection du nombre moyen de travailleurs principaux occupés par classe de superficie, l'excédent du nombre obtenu par rapport à l'unité mesurant le volume moyen d'emploi d'aides familiaux et de salariés dans chacune des classes considérées. Malheureusement, il semble que cet ensemble de projections ne puisse être établi que par extrapolation des tendances observées dans le passé, avec toutes les réserves que l'utilisation d'une telle méthode peut appeler. C'est là, cependant, le seul moyen d'obtenir des indications sur les tendances d'évolution respectives des différentes catégories socio-professionnelles dont se compose la main-d'œuvre agricole. Il convient de remarquer, par ailleurs, que les projections établies par ce moyen sont indépendantes de celles qui auront pu être tracées en suivant la méthode précédemment indiquée, ce qui commande de les rapprocher, et assure à cette opération une indiscutable valeur de contrôle.

113. Une dernière démarche devra être finalement accomplie. Il s'agira de vérifier si les hypothèses auxquelles on se sera arrêté en matière d'émigration agricole sont compatibles

avec les perspectives d'emploi établies pour les activités non agricoles, qui devront absorber cette émigration. Etant donné que ces activités occupent des effectifs beaucoup plus considérables que l'agriculture, des variations d'amplitude relativement faibles dans les projections d'emploi les concernant peuvent amener à corriger dans des proportions importantes celles concernant l'emploi agricole. Il pourra être indiqué, dans ces conditions, de prévoir deux hypothèses, l'une minimale, l'autre maximale, pour tenir compte de la marge d'incertitude concernant les possibilités d'absorption des travailleurs originaires de l'agriculture par les autres secteurs d'activité.

114. Telles sont les possibilités et les limites scientifiques d'un travail visant à l'établissement de perspectives d'emploi dans l'agriculture. Mais il va de soi que les données du problème ne sont pas seulement scientifiques, et que des décisions non prévisibles, en matière de politique agricole ou de politique économique générale, sont susceptibles d'infléchir sensiblement l'évolution prévue. Dans une certaine mesure, du reste, ces décisions pourraient répondre à une volonté délibérée d'influencer un processus qui est inéluctable, parce que conforme aux nécessités du développement économique général, mais dont on peut désirer, pour diverses raisons, accélérer ou ralentir le rythme.

115. Deux groupes de travail institués par la Commission européenne: le « groupe de travail pour les problèmes de structure et de développement à long terme » et le « groupe de travail productivité de l'agriculture » sont appelés à rencontrer au fur et à mesure du déroulement de leurs travaux, le problème des perspectives d'emploi dans l'agriculture. Il paraît opportun de laisser à ces deux groupes d'experts, travaillant en liaison l'un avec l'autre, le soin d'établir des projections quantitatives, les experts chargés par la Commission de l'étude sur l'emploi agricole ayant estimé que leur rôle devait se borner à l'énoncé de considérations méthodologiques dont les deux groupes susdésignées pourront éventuellement s'inspirer.

ÉTUDES

parues à ce jour dans la série Politique sociale :

8093 – N° 1

La formation professionnelle des jeunes dans les entreprises industrielles, artisanales et commerciales des pays de la C.E.E.

Septembre 1963, 126 p. (f, d, i, n). FB 140,- ; FF 14,-

8047 – N° 2

La réglementation des congés payés dans les six pays de la Communauté

1962, 130 p. (f, d, i, n). FB 100,- ; FF 10,-

8058* – N° 3

Etude sur la physionomie actuelle de la sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

1962, 130 p. (f, d, i, n). FB 90,- ; FF 9,-

8059* – N° 4

Etude comparée des prestations de sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

1962, 145 p. (f, d, i, n). FB 140,- ; FF 14,-

8060* – N° 5

Financement de la sécurité sociale dans les pays de la C.E.E.

1962, 164 p. (f, d, i, n). FB 100,- ; FF 10,-

8091 – N° 6

Le droit et la pratique des conventions collectives dans les pays de la C.E.E.

Juin 1963, 63 p. (f, d, i, n). FB 50,- ; FF 5,-

8108 – N° 7

L'emploi agricole dans les pays de la C.E.E. – Tome I : Structure

1964, 61 p. (f, d, i, n). FB 70,- ; FF 7,-

BUREAUX DE VENTE ET D'ABONNEMENTS

FRANCE

*Service de vente en France des publications
des Communautés européennes*
26, rue Desaix – Paris 15e
Compte courant postal : Paris 23-96

BELGIQUE – BELGIË

Moniteur belge – Belgisch Staatsblad
40-42, rue de Louvain – Leuvenseweg 40-42
Bruxelles 1 – Brussel 1

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

*Office central de vente des publications
des Communautés européennes*
9, rue Goethe – Luxembourg

ALLEMAGNE

Verlag Bundesanzeiger
Postfach – 5 Köln 1
Fernschreiber : Anzeiger Bonn 8882595

PAYS-BAS

Staatsdrukkerij- en uitgeverijbedrijf
Christoffel Plantijnstraat – 's-Gravenhage

ITALIE

Libreria dello Stato
Piazza G. Verdi 10 – Roma

Agences :

Roma – Via del Tritone 61/A e 61/B
Roma – Via XX Settembre
(Palazzo Ministero delle Finanze)
Milano – Galleria Vittorio Emanuele 3
Napoli – Via Chiaia 5
Firenze – Via Cavour 46/r

GRANDE-BRETAGNE ET COMMONWEALTH

H.M. Stationery Office
P.O. Box 569
London S.E. 1

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

European Community Information Service
808 Farragut Building
900- 17th Street, N.W.
Washington 6, D.C.

AUTRES PAYS

*Office central de vente des publications
des Communautés européennes*
2, place de Metz – Luxembourg
(C.C.P. N° 191-90)

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

8123/1/VIII/1964/5

FF 6,- FB 60,- DM 4,80 Lit. 750 Fl. 4,30 £ 0.8.6 \$ 1.20
